



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

**14<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 26 septembre 2014, à 18 h 30  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kutesa. . . . . (Ouganda)

*En l'absence du Président, M. Imnadze (Géorgie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 18 h 30.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

#### Allocution de M. Sushil Koirala, Premier Ministre de la République fédérale démocratique du Népal

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la République fédérale démocratique du Népal.

*M. Sushil Koirala, Premier Ministre de la République fédérale démocratique du Népal, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Sushil Koirala, Premier Ministre de la République fédérale démocratique du Népal, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Koirala** (Népal) (*parle en anglais*) : J'apporte avec moi les salutations les plus chaleureuses du peuple népalais et ses meilleurs vœux de réussite pour l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je félicite M. Sam Kutesa, le Président de l'Assemblée,

pour son élection à l'unanimité et tiens à exprimer notre vive appréciation au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour son engagement et son dévouement.

Nous remercions le Secrétaire général d'avoir convoqué le Sommet sur le climat. L'élan imprimé par cette réunion devrait ouvrir la voie à la conclusion l'an prochain d'un accord contraignant sur les changements climatiques, assorti d'engagements mondiaux complets et à long terme pour des solutions climatiques fondées sur les principes des responsabilités communes mais différenciées, de l'équité et des capacités respectives. Il est ironique que les pays les plus vulnérables du monde se trouvent être les principales victimes des changements climatiques, alors que la faute ne leur en revient en rien. Il faudrait des dispositions spéciales pour le financement de l'action climatique, distinctes de l'assistance officielle classique au développement, de sorte qu'il puisse être répondu aux besoins d'atténuation et d'adaptation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

Le terrorisme est anathème pour l'humanité. Il fait peser une grave menace sur la paix, la sécurité et le développement. Le Népal condamne sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous partageons l'inquiétude suscitée par les fléaux croissants du terrorisme, de l'extrémisme et du fondamentalisme religieux. Dans ce contexte, nous

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-55114(F)



Document adapté

Merci de recycler



nous réjouissons que le Conseil de sécurité ait tenu en début de semaine une réunion au sommet sur le climat (voir S/PV.7272) et appuyé l'adoption de la résolution 2178 (2014) relative aux combattants terroristes étrangers. Nous appelons à la conclusion rapide d'une convention globale sur le terrorisme international et à la bonne application des dispositions de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Le Népal considère que la meilleure façon de combattre le terrorisme sous l'égide de l'ONU consiste dans une réponse coordonnée à l'échelle planétaire.

Le maintien de la paix est devenu l'activité centrale des Nations Unies en même temps qu'un outil innovant pour relever les défis liés à la paix et à la sécurité. Le Népal est fier de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales par sa participation à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans des endroits troublés du monde. Les Casques bleus népalais ont été salués pour leur professionnalisme et leur engagement dans des circonstances éprouvantes. Nous sommes actuellement le cinquième plus important fournisseur de contingents à cette activité phare. Avec une détermination et un dévouement toujours plus grands, le Népal continuera de prêter son concours à des opérations de maintien de la paix et à promouvoir l'égalité entre les sexes par une participation accrue des femmes dans ces entreprises. Nous exhortons cet organe mondial à tenir dûment compte de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix. Le Népal souhaite que l'attribution des fonctions de direction, tant au Siège que sur le terrain, réponde à des exigences d'équité au regard du volume des troupes fournies par les États Membres.

Le Népal souscrit à un désarmement général et complet, couvrant toutes les armes de destruction massive, qui soit réalisé de façon efficace et vérifiable et dans le cadre d'un calendrier précis. Nous engageons les États Membres, en particulier ceux d'entre eux qui sont dotés d'armes nucléaires, à mettre fin à la militarisation dans tous les domaines et à renforcer les mesures de désarmement afin de libérer des fonds éminemment nécessaires au profit du développement. Nous voudrions qu'un rôle plus large soit confié au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie, basé à Katmandou.

En tant que pays sans littoral qui fait partie des pays les moins avancés, le Népal doit faire face à des contraintes d'ordre structurel et à des difficultés de développement complexes et généralisées. Ma délégation

souligne à quel point il est urgent de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA) et d'aider ces derniers en leur fournissant des ressources accrues pour un développement sans exclusive.

Le Népal appelle la communauté internationale, en particulier les donateurs, à honorer tous les engagements pris en faveur des PMA. Nous insistons sur la mise en œuvre pleine, effective et dans les délais fixés du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, le Programme d'Istanbul. Le Népal a l'ambition de sortir du groupe des PMA d'ici à 2022. Un appui international accru – pour renforcer nos capacités productives, améliorer les capacités en matière d'offre, réduire au minimum les chocs et les vulnérabilités et, par-dessus tout, réaliser une transformation structurelle – sera déterminant pour atteindre cet objectif.

Le Népal reste attaché sans réserve à la défense et à la promotion des droits de l'homme et a mis en place les dispositifs institutionnels nécessaires. Nous entretenons une interaction constructive avec tous les mécanismes de l'ONU chargés des droits de l'homme, ainsi qu'avec la communauté internationale, pour la défense et la promotion des droits de l'homme. Nous rejetons toute politisation ou sélectivité dans l'application des normes relatives aux droits de l'homme.

Mon gouvernement est déterminé à tourner la page du conflit armé avec dignité et à clore définitivement ce chapitre. Nous estimons que la Commission Vérité et réconciliation et la Commission sur les personnes disparues nous aideront à mettre le passé derrière nous et à empêcher que de graves violations des droits de l'homme ne se reproduisent. Je tiens à rassurer la communauté internationale : il n'y aura aucune amnistie générale pour les crimes graves. Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité de garantir les droits et le bien-être des travailleurs migrants.

Le Népal a toujours appuyé l'appel à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient et à l'arrêt de la spirale du conflit dans la région. Nous reconnaissons les droits légitimes du peuple palestinien sur la base des résolutions de l'ONU et encourageons Israël et la Palestine à cohabiter dans un climat de bon voisinage, à l'intérieur de frontières internationales sûres et reconnues.

La situation en Afghanistan, en Iraq, en Libye et en Syrie nécessite un engagement plus volontariste de la part de l'ONU. Tout en appuyant l'indépendance, la

souveraineté et l'intégrité territoriale de ces pays, nous exhortons l'ONU à jouer un rôle actif pour trouver un règlement politique et aider ces pays à avancer sur la voie de l'unité nationale, de la réconciliation et de la reconstruction.

Nous estimons que le peuple ukrainien doit pouvoir exercer son droit de décider librement de sa destinée, sans ingérence extérieure.

Notre foi inébranlable et notre long combat pour un système de gouvernance démocratique nous ont donné la force nécessaire pour intégrer les rebelles maoïstes armés dans un processus démocratique pacifique et réussir le passage d'une monarchie autocratique à un ordre démocratique républicain, créant ainsi un exemple à suivre inédit. Les partis politiques népalais, y compris les maoïstes, œuvrent désormais de concert pour faire en sorte qu'une constitution démocratique soit promulguée par l'Assemblée constituante élue. Mon gouvernement reste déterminé à obtenir l'adhésion des partis représentés et non représentés à l'Assemblée, dans le respect du droit constitutionnel, du pluralisme politique et de l'état de droit, afin de mettre le pays sur la voie de la paix, de la stabilité, du développement et d'un système de gouvernance démocratique.

Nous sommes infiniment reconnaissants à nos voisins, l'Inde et la Chine, à l'ONU, et à nos amis et soutiens au sein de la communauté internationale de l'appui et de la solidarité dont ils ont fait montre à l'égard de notre processus de paix et de nos efforts de développement. Nous sommes fermement convaincus que la démocratie est indispensable à la paix, au progrès, à la stabilité et à la prospérité. La paix, la démocratie et le développement durable sont inextricablement liés et se renforcent mutuellement. Le développement n'est pas possible en l'absence de paix, laquelle ne peut être instaurée en l'absence de démocratie.

Le programme de développement pour l'après-2015 ne sera véritablement porteur de transformation que lorsque les pays et les sociétés les plus vulnérables et marginalisés verront leurs priorités et besoins urgents fidèlement pris en compte dans un programme mondial d'ensemble et que des ressources suffisantes leur seront fournies pour y répondre. Un processus de développement global ne saurait laisser derrière lui un programme inachevé, aussi les tâches relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement qui restent à accomplir doivent-elles être pleinement incorporées dans le programme pour l'après-2015.

Nous considérons que la corruption est le plus grand ennemi du peuple et fait peser une menace sur la paix, la stabilité et le développement. Mon gouvernement a souligné l'importance de la transparence, de la responsabilisation et d'une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption – autant de conditions indispensables pour améliorer la qualité de la gouvernance et apporter des résultats tangibles au peuple.

La politique étrangère du Népal s'inspire des buts et principes des Nations Unies, dans lesquels les aspirations des peuples à la paix, à la stabilité, au progrès, à une vie décente, à la dignité et à la prospérité sont solidement ancrées. Nous sommes foncièrement convaincus que la coexistence pacifique, le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et l'égalité et les avantages mutuels doivent être les préceptes fondamentaux des relations entre les États.

La réforme de l'ONU, notamment celle du Conseil de sécurité, doit refléter les réalités contemporaines afin de rendre l'Organisation plus efficace, plus représentative, plus réactive et mieux à même de gérer des problèmes mondiaux de plus en plus complexes. Nous sommes favorables à l'augmentation du nombre des membres, tant permanents que non permanents, du Conseil. Le soixante-dixième anniversaire de l'ONU, l'an prochain, devrait être l'occasion de faire en sorte que les pays en développement soient représentés et fassent davantage entendre leurs voix au sein du Conseil de sécurité. Dans ce contexte, le Népal réaffirme son appui au souhait exprimé par l'Inde, le Japon, l'Allemagne et le Brésil de devenir membres permanents d'un Conseil de sécurité agrandi. Nous pensons également que toute augmentation du nombre de sièges au Conseil devra dûment prendre en compte le continent africain et les États Membres qui ont contribué au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Tout au long de ses 70 ans d'existence, l'ONU a été la plus efficace lorsque nous avons honoré l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies et respecté les décisions prises. En 1960, B. P. Koirala, premier Premier Ministre népalais élu, a déclaré, lors de son allocution à la quinzième session de l'Assemblée générale :

« [...] la véritable solution aux problèmes internationaux, y compris celui de la paix et de la prospérité mondiales, ne pourra être trouvée que grâce à un renforcement et une extension de l'autorité de l'ONU. Cette autorité se trouvera

renforcée et affermie si toutes les puissances, grandes et petites, respectent loyalement les décisions de l'Organisation. » (A/PV.878, para. 235)

Pour finir, mon gouvernement réitère son profond attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui incarnent la paix, le progrès et la prospérité.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République fédérale démocratique du Népal de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Sushil Koirala, Premier Ministre de la République fédérale démocratique du Népal, est escorté de la tribune.*

#### **Allocution de M. Irakli Garibashvili, Premier Ministre de la Géorgie**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Géorgie.

*M. Irakli Garibashvili, Premier Ministre de la Géorgie, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Irakli Garibashvili, Premier Ministre de la Géorgie, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. Garibashvili** (Géorgie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de représenter mon pays ici à l'Organisation des Nations Unies. Ces dernières années, le monde a été témoin de la transformation progressive de la Géorgie vers la liberté, la démocratie et le développement économique. Nous avons réalisé des avancées considérables et rencontré quelques difficultés sur notre chemin vers une démocratie plus complète et plus ouverte. Notre nation est amplement plus forte qu'il y a 20 ans, et bien plus forte même qu'il y a seulement deux ans. Bien que nous ayons enregistré d'importants progrès en quelques années seulement, nous sommes encore une jeune démocratie et il reste encore beaucoup à faire.

J'ai la chance de faire partie d'une nouvelle génération de Géorgiens qui ont grandi dans les années suivant la guerre froide. Ma vie entière a consisté à prendre part à ce changement remarquable. Les énormes progrès que nous avons accomplis sont dus à l'attachement des Géorgiens aux valeurs démocratiques

et à leur adhésion à la coopération internationale. Compte tenu de la difficulté de notre transformation démocratique, nous ne tenons rien pour acquis. Pour paraphraser le Président Kennedy, nous ne faisons pas tout cela parce que c'est aisé, nous le faisons parce que c'est ardu. Pendant les périodes difficiles, les Géorgiens sont descendus dans la rue pour manifester pacifiquement et se sont exprimés par la voie des urnes en faveur de la poursuite de notre cheminement vers la démocratie. Je tiens à exprimer la sincère admiration que je voue aux Géorgiens, dont je salue l'énergie et l'attachement à la poursuite de notre progression démocratique.

Je tiens également à exprimer ma gratitude à la communauté internationale, aux pays partenaires représentés dans cette salle et aux organisations internationales, notamment à l'ONU, pour le soutien apporté à la Géorgie et pour leur écoute de la population géorgienne. Malgré tous les défis rencontrés, les citoyens géorgiens sont pleins d'espoir. L'appui de la communauté internationale et des organisations internationales continue de jouer un rôle crucial dans les progrès qu'effectue la Géorgie. Au nom du peuple géorgien, nous les en remercions. Le succès de la Géorgie est leur succès. Le chemin accompli par la Géorgie témoigne de la qualité du travail réalisé par l'ONU et par nos partenaires internationaux.

Au cours des deux années écoulées, nous avons pris des mesures concrètes afin de rompre le cercle vicieux de la corruption gouvernementale, de l'impunité et d'une économie dont les profits sont réservés à un petit nombre. Nous avons créé une véritable démocratie dotée d'un système de gouvernance plus ouvert, plus transparent et plus responsable, et qui respecte l'état de droit. Nous avons établi un contrat social qui récompense le travail et l'esprit d'entreprise, tout en offrant de l'aide aux personnes dans le besoin.

Comme l'ont reconnu diverses organisations internationales, la Géorgie d'aujourd'hui est bien différente de celle d'il y a deux décennies, ou même d'il y a seulement deux ans. Tous les secteurs de notre pays ont considérablement progressé, des soins de santé et de l'éducation à l'économie et à l'état de droit. Nous sommes maintenant à l'aube d'un jour nouveau pour la Géorgie. Nos institutions démocratiques sont plus fortes. Notre politique étrangère nous rend plus confiants. La croissance de notre économie profite à tous les Géorgiens.



Nous renforçons et consolidons la démocratie géorgienne. Les élections législatives, présidentielles et municipales qui se sont tenues en Géorgie au cours de cette période de deux ans constituent une véritable victoire. La démocratie géorgienne ayant été chèrement acquise, il n'est pas de retour en arrière possible. Le peuple géorgien tient le Gouvernement comptable de ses actes par la voie des urnes. Mon gouvernement doit mériter chaque voix en servant fidèlement le peuple et en faisant progresser le pays.

Nous renforçons les institutions démocratiques et mettons en place des contre-pouvoirs plus solides. Notre nouvelle Constitution décentralise le pouvoir exécutif et instaure plus de responsabilité à tous les niveaux du gouvernement. Notre Parlement fonctionne désormais comme un véritable corps législatif. Les lois sont soumises, débattues et amendées. Les commissions donnent des audiences et interrogent les ministres. La vieille pratique consistant à approuver les yeux fermés a été abandonnée. Nous garantissons maintenant la protection des droits de l'homme grâce à un nouveau plan d'action et à une nouvelle stratégie en la matière. En outre, nous sommes également fiers d'avoir adopté une nouvelle loi de lutte contre la discrimination qui étend la protection des droits de l'homme à l'ensemble des citoyens géorgiens.

Nous avons rétabli l'état de droit en mettant en place un système judiciaire indépendant et en accroissant les droits de la défense. Nous avons mis fin à l'impunité des responsables politiques ainsi qu'à la torture et aux mauvais traitements dans les prisons. Tous les Géorgiens sont désormais égaux devant la loi. Personne n'est au-dessus des lois. Tout le monde a droit aux garanties d'une procédure régulière, répondant aux normes internationales les plus élevées.

Nous nous engageons à mettre sur pied des médias véritablement puissants, indépendants et de très grande qualité. Les médias, comme la société civile, sont essentiels à une démocratie forte. Même si je ne suis pas toujours d'accord avec ce qu'ils disent ou écrivent, je me battrais toujours pour faire en sorte qu'ils jouissent du droit à la liberté d'expression.

Ces réformes profiteront à tous les citoyens de mon pays. Notre objectif est d'unifier notre société grâce à l'état de droit et à la démocratie. Notre engagement de nous aligner plus étroitement sur les États-Unis et sur l'Europe va de pair avec notre engagement de poursuivre notre transformation démocratique. Les États-Unis sont un allié stratégique de la Géorgie. La relation entre nos

deux pays n'a jamais été aussi forte, et ce à tous les niveaux du gouvernement.

La poursuite de notre intégration euro-atlantique et européenne est notre manière de revenir dans le giron de la famille européenne, avec qui nous partageons une histoire, une culture et surtout, des valeurs communes. Notre nouvel accord d'association avec l'Union européenne et nos progrès vers l'adhésion à l'OTAN constituent le fondement de cette relation, et appellent un engagement accru. Comme l'a dit à cette tribune la Chancelière allemande, M<sup>me</sup> Angela Merkel, il n'y a pas de développement sans sécurité et pas de sécurité sans développement (A/65/PV.5). Notre accord d'association constitue le plan directeur de la mise en place progressive des normes et des règles politiques, économiques, sociales et législatives européennes. Mon pays s'est engagé sur une voie qui requiert de vastes réformes. Nous respecterons nos engagements.

J'estime que la transformation démocratique de la Géorgie peut servir de modèle à d'autres pays de la région. Aujourd'hui, nous nous engageons à faire bénéficier de notre expérience les pays qui connaissent des transitions similaires. Au fur et à mesure que nous approfondissons notre intégration européenne et euro-atlantique, nous devenons parallèlement une véritable économie ouverte et mondialisée. Nous procédons à des investissements et à des réformes importants destinés à permettre à l'économie géorgienne et au peuple géorgien de réaliser tout leur potentiel. Des soins de santé universels aux investissements dans les énergies propres, la Géorgie est en train de se muer en une économie du XXI<sup>e</sup> siècle dont peuvent bénéficier tous ses citoyens.

Tout en procédant à ces réformes, nous cherchons à mettre en œuvre le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Nous avons endossé un rôle de chef de file en matière de développement durable, et avons pris les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable avec le plus grand sérieux. Nous sommes disposés à collaborer avec la communauté internationale en vue d'élaborer un programme de développement pour l'après-2015 axé sur l'être humain, et ne laissant personne sur le bord du chemin. Ce programme devra prendre en compte la nécessité de parvenir à la stabilité économique et à une croissance économique soutenue, de promouvoir l'équité sociale et de protéger l'environnement. Dans le même temps, nous sommes déterminés à promouvoir l'égalité

des sexes, l'autonomisation des femmes et l'égalité des chances dans l'emploi pour tous les Géorgiens.

L'avenir appartient à la prochaine génération, et, de ce fait, la protection et l'épanouissement de nos enfants nécessitent d'investir davantage dans leur éducation pour leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel.

La question des personnes déplacées et des réfugiés figure parmi les principales préoccupations de la Géorgie. La Géorgie compte des centaines de milliers de déplacés du fait de l'agression militaire russe. Pourtant, elle continue d'accueillir des réfugiés en provenance d'autres régions déchirées par des conflits. Malheureusement, au lieu de diminuer, le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter, en particulier en conséquence des conflits qui touchent actuellement l'Ukraine et le Moyen-Orient.

Nous faisons tout notre possible pour aider nos amis ukrainiens en leur fournissant une assistance humanitaire, un appui politique et une assistance technique – qui se matérialise notamment par l'envoi de médecins et de médicaments – et en offrant un refuge sûr à des enfants touchés par le conflit. Nous aidons également les Ukrainiens à mettre en œuvre des réformes et à renforcer leurs institutions démocratiques. Les événements qui se déroulent en Ukraine nous déchirent le cœur. Nous appuyons fermement l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine. Nous espérons que les traités de paix signés récemment mettront un terme définitif aux opérations militaires et marqueront le début d'un processus irréversible de rétablissement de la paix.

La communauté internationale manifeste d'année en année un appui de plus en plus large au droit au retour en adoptant la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Situation des déplacés et des réfugiés d'Abkhazie (Géorgie) et de la région de Tskhinvali/Ossétie du Sud (Géorgie) ». Il est essentiel que l'Assemblée générale maintienne cette question humanitaire à son ordre du jour et qu'elle défende avec force et conviction les droits des personnes déplacées contre leur gré.

Je vais maintenant m'adresser à mes frères et sœurs qui vivent en Abkhazie et en Ossétie du Sud. À mes chers frères et sœurs, je tiens à dire que je rêve du jour où nous vivrons tous ensemble dans la paix et la prospérité. Nous sommes résolument engagés dans la voie de la réconciliation et déterminés à rétablir pleinement l'intégrité territoriale et la souveraineté

de la Géorgie. Nous devons rechercher un moyen de faire participer nos frères et sœurs à notre réussite, notamment en les faisant bénéficier des avantages liés à l'accord d'association que nous avons signé avec l'Union européenne.

Je prie par ailleurs le Gouvernement russe d'honorer ses obligations au titre du cessez-le-feu international signé en 2008 et de s'associer à la recherche de la paix, de la prospérité et de la réconciliation. Notre histoire et nos valeurs sont une force, qui, conjuguée à notre situation géographique stratégique, nous permet d'offrir au monde quelque chose d'unique et d'être un moteur de paix et de sécurité.

Au-delà de nos frontières, nous voulons contribuer activement à la sécurité mondiale, et non pas en tant que simples consommateurs. La volonté de la Géorgie de contribuer à la sécurité mondiale se reflète clairement dans son aspiration à rejoindre les structures européennes et euro-atlantiques, cette aspiration étant le pilier principal de sa politique étrangère. En faisant fond sur les avancées réalisées ces deux dernières années, mon pays a accompli des progrès considérables qui lui ont permis d'avancer dans la voie de son adhésion à l'OTAN. Le Sommet historique de l'OTAN a réaffirmé que la Géorgie deviendrait à l'avenir membre de l'OTAN, et notre population reste déterminée à réaliser cet objectif ultime. Suite aux décisions prises au Sommet de l'OTAN, tenu au pays de Galles, l'OTAN renforcera considérablement le processus d'intégration de la Géorgie et mettra en place des initiatives de coopération tangibles qui renforceront les capacités et la sécurité globale du pays.

Nous sommes le principal fournisseur de contingents non membre de l'OTAN à la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, et nous sommes déterminés à participer à la mission qui succédera à la FIAS. Dès le début de l'opération, nos effectifs, notamment du personnel médical, des officiers d'état-major et instructeurs, seront prêts à être déployés. Nous prévoyons également de contribuer à l'édification des institutions en Afghanistan.

Nous combattons aux côtés de nos alliés toutes les formes de terrorisme et de criminalité organisée, partout dans le monde.

Nous sommes également fiers de contribuer aux efforts de l'Union européenne, dans le cadre de la Politique de sécurité et de défense commune, visant

à renforcer la paix et la sécurité mondiales. Dans ce contexte, la Géorgie, qui occupe le deuxième rang des pays qui fournissent le plus grand nombre de soldats, a déjà déployé un bataillon et une compagnie d'infanterie légère dans le cadre de l'opération menée par l'UE en République centrafricaine.

Sa volonté de collaborer avec ses alliés n'est pas l'unique manière dont la Géorgie œuvre à la sécurité mondiale. Elle suit également une démarche rationnelle en vue de réduire les tensions régionales et de prévenir les conflits.

Soyons clairs : la Géorgie ne sacrifiera jamais son intégrité territoriale et sa souveraineté. Cependant, elle continuera de rechercher des moyens de se réconcilier avec ses frères et sœurs qui vivent en Abkhazie et en Ossétie du Sud.

Les Géorgiens veulent entretenir de bonnes relations avec la Russie, mais en aucun cas aux dépens de leur souveraineté ou de leur indépendance, pour lesquelles ils se sont tant battus. À cette fin, nous appliquons une approche différente de celle de nos prédécesseurs dans le cadre de nos relations avec la Russie. Nous appliquons une stratégie de collaboration en deux volets fondée sur notre volonté d'agir en voisin responsable, pragmatique et constructif. D'une part, nous avons engagé un dialogue inconditionnel avec la Russie aux fins du rétablissement des relations commerciales, économiques, culturelles et humanitaires. D'autre part, nous poursuivons nos efforts en vue de trouver une solution pacifique à la guerre d'août 2008 et de mettre un terme à l'occupation russe de territoires géorgiens, sur la base des principes fondamentaux du droit international.

Le premier volet a généré des résultats notables et nous a aidés à réduire les tensions entre la Géorgie et la Russie. Le commerce a repris et les exportations géorgiennes vers la Russie ont augmenté de plus de 300 %. Les échanges entre les peuples sont également en nette augmentation. Nous coexistons dans un climat plus calme en tant que voisins. Cette approche a également permis de renforcer la stabilité dans toute la région du sud du Caucase.

Néanmoins, les efforts que déploie la Géorgie pour réduire les tensions et tendre la main à la Russie ne rencontrent pas le même esprit de coopération. Nous avons pris toutes les mesures constructives. Il est maintenant temps que le Gouvernement russe mette un

terme à son occupation et s'engage dans la voie d'une paix durable.

Mon pays est déterminé à mettre à profit sa situation stratégique pour établir des relations avec l'Asie, l'Europe et le Moyen-Orient et élargir ainsi le commerce d'un bout à l'autre de l'Eurasie. La réouverture de la Route de la soie est l'un des principaux résultats de la fin de la guerre froide. La région desservie par la Route de la soie représente les deux tiers de la population mondiale et 60 % du produit intérieur brut mondial. Si son potentiel est pleinement exploité, elle deviendra un moteur essentiel de l'expansion du commerce, du développement de nouvelles ressources énergétiques et chaînes d'approvisionnement et de la promotion des échanges culturels. Pour débloquer pleinement ce potentiel, la communauté internationale doit redoubler d'efforts dans trois domaines clefs : commerce et transports, énergie, et contacts entre les populations.

Nous avons resserré notre coopération avec la Turquie, la Chine, le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, le Turkménistan, l'Ouzbékistan et l'Afghanistan en vue d'intégrer des couloirs de transport et d'ouvrir de nouveaux axes qui permettront d'acheminer des marchandises d'Asie jusqu'en Europe occidentale en un temps record. Les ressources énergétiques sont un moteur essentiel du développement et de l'intégration économiques de la Route de la soie.

Nous appuyons l'ouverture d'un axe stratégique pour acheminer le pétrole et le gaz de la mer Caspienne vers l'Europe. L'année dernière, le Consortium de Shah Deniz a annoncé une expansion considérable du gazoduc du sud du Caucase à travers l'Azerbaïdjan et la Géorgie, qui permettra d'acheminer 16 milliards de mètres cubes de gaz naturel supplémentaires vers l'Europe et la Turquie et de créer des milliers d'emplois en Géorgie. Il y a plusieurs jours, je me suis rendu en Azerbaïdjan pour donner le premier coup de pelle et poser le premier segment du nouveau gazoduc. Avec cette expansion, le Consortium investira environ 2 milliards de dollars supplémentaires rien qu'en Géorgie. Bien sûr, la Géorgie recevra d'importantes quantités de gaz naturel qui lui permettront de renforcer son développement économique et sa sécurité.

Une énergie propre et renouvelable peut également être le moteur d'une coopération énergétique régionale. En Géorgie, nous utilisons nos importantes ressources hydroélectriques afin de devenir un pays sans effet net sur les émissions de carbone, et d'exporter de l'énergie renouvelable chez nos voisins. Le potentiel

de la région est considérable, mais il faut faire plus pour transformer ce potentiel en réalité. La Géorgie est prête à utiliser sa position de carrefour stratégique, et à faire le nécessaire pour revitaliser la Route de la soie. À cette fin, j'ai l'intention de créer un forum de la Route de la soie en 2015, et en Géorgie, nous prévoyons de mettre en place une réunion annuelle de haut niveau de tous les États et des organisations internationales qui s'intéressent à l'avenir de la Route de la soie. Ce forum permettra de générer de nouvelles idées visant à renforcer la coopération dans les domaines des transports, de l'énergie, du commerce et des contacts entre les peuples, sur l'ensemble des territoires de la Route de la soie. Ce forum permettra de passer des paroles aux actes.

En conclusion, je voudrais réitérer que je suis certain que nos meilleures années sont devant nous, et que le pire fait maintenant partie de l'histoire. Je suis convaincu que les Géorgiens sont prêts à faire avancer notre nation et à tenir la promesse d'une grande nation forte, libre et indépendante. Si nous travaillons ensemble, il n'y aura aucune limite à ce que la Géorgie, la région et le monde pourront réaliser. J'ai hâte de voir les nombreuses personnes présentes ici aujourd'hui réunies à Tbilissi.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la Géorgie de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*M. Irakli Garibashvili, Premier Ministre de la Géorgie, est escorté de la tribune.*

#### **Allocution de M. Elio di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Royaume de Belgique.

*M. Elio di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Elio di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M. di Rupo** (Belgique) : Myriam Riva, Emmanuel Riva, Dominique Sabrier, Alexandre Strens. Voici les noms des quatre personnes sauvagement assassinées le 24 mai dernier à Bruxelles. Quatre personnes tuées

uniquement parce qu'elles se trouvaient dans un musée juif, une institution dédiée à la culture, à la connaissance et à l'intelligence. J'ai nommé ces quatre victimes, mais je n'oublie pas les milliers de victimes anonymes de la barbarie dans le monde. Car l'acte abject qui a eu lieu au Musée juif de Bruxelles est relié aux événements qui bouleversent le monde en ce moment.

En Syrie, en Iraq, mais aussi dans des pays comme l'Algérie, des terroristes assassinent chaque jour des innocents. La Syrie et l'Iraq nous inquiètent tout particulièrement. Là-bas, des populations sans défense, des femmes et des enfants, sont victimes de massacres, de persécutions, de destructions et du vol de tous leurs biens. Tout cela parce qu'elles appartiennent à des cultures, y compris musulmanes, qui ne conviennent pas aux terroristes. Pourtant, aucune religion et certainement pas l'islam, ne dit qu'il faut tuer ceux qui pensent différemment. Nous devons le dire et le redire, pour enlever toute excuse à ces criminels qui sèment la terreur.

L'histoire personnelle de l'auteur présumé de l'attaque contre le Musée juif de Bruxelles interpelle chacun d'entre nous. C'est celle d'un djihadiste français qui a séjourné en Syrie dans les rangs du soi-disant « État islamique ». Ce djihadiste s'est ensuite déplacé à travers l'Europe avant de commettre l'irréparable. C'est une trajectoire commune à beaucoup de ces « combattants étrangers ». Ces « combattants étrangers » constituent une menace pour tous les pays du monde. La résolution 2178 (2014) votée avant-hier par le Conseil de sécurité est un pas important vers une réponse coordonnée à l'échelle mondiale. Nous devons, et nous allons, mettre ces terroristes hors d'état de nuire.

Au-delà du soutien humanitaire qu'elle a déjà apporté à la population iraquienne, la Belgique vient de décider l'envoi de six chasseurs F-16, en soutien à la lutte contre le terrorisme en Iraq. Mon pays veut aussi renforcer la collaboration entre les États. La Belgique souhaite en effet intensifier les échanges d'informations au niveau européen et au sein de l'OTAN. Comme le demande la résolution du Conseil de sécurité, un effort préventif important doit aussi être fourni pour empêcher les candidats au djihad d'atteindre les zones de combats. Nous devons empêcher le recrutement, la formation et le transport de nos ressortissants tentés de rejoindre les groupes terroristes. Pour les mineurs d'âge en particulier, chaque pays doit faire preuve d'une vigilance totale en ce qui concerne le contrôle aux frontières.



Le combat que nous menons contre les terroristes témoigne d'un conflit entre deux conceptions de la vie. Celle du respect pour les êtres humains que nous avons et que les terroristes n'ont pas; celle de la défense de la liberté partout et toujours, dont les terroristes ne veulent pas; celle de la tolérance alors que les terroristes prêchent et imposent l'intolérance. Pour nous, la vie n'a pas de prix. Pour eux, elle ne vaut rien.

Nous le savons, les actions militaires ne suffisent pas. Ici comme là-bas, ce qu'il faut, c'est privilégier l'éducation, l'accompagnement pédagogique, l'ouverture à autrui et au monde. Notre objectif doit être de « dé-radicaliser » les radicaux violents. Je ne peux m'empêcher de penser que le désastre humain auquel nous assistons est aussi la conséquence d'un échec cuisant, celui des responsables politiques qui ont privilégié les solutions militaires, la fameuse et prétendue « guerre préventive ».

Voici quelques années, la Belgique avait refusé de participer à une telle opération en Iraq. Comment ne pas voir que les frustrations et les humiliations ont encore renforcé le radicalisme? Les choses étant ce qu'elles sont, nous devons à présent faire face à l'urgence et agir, y compris bien sûr sur le plan militaire. Mais nous devons aussi penser à l'avenir et investir durablement dans des actions civiles. Partout, la constitution d'un État qui protège ses citoyens doit être la priorité. Le renforcement de l'état de droit et l'amélioration des conditions de vie constituent la meilleure prévention des crises. De telles réponses sont aussi bien moins coûteuses que la gestion au jour le jour des frustrations et des violences. Dans de nombreuses crises aujourd'hui, on constate que les États concernés sont en situation de grande faiblesse, voire de quasi faillite.

La désignation d'un nouveau Premier Ministre en Iraq, par exemple, envoie le bon signal d'inclusion et de tolérance.

Permettez-moi d'évoquer d'autres illustrations de ce principe. En ce qui concerne le Proche-Orient, nous avons assisté cet été, avec désespoir, aux tirs de roquettes sur Israël et aux bombardements massifs de Gaza. Les combats se sont soldés par la perte de plus de 2 100 vies du côté palestinien et de 67 vies du côté israélien. La guerre n'est pas une solution. Il n'y a pas d'autre voie que le retour à des négociations pour aboutir à la paix, à une paix fondée sur deux États coexistant dans la sécurité. Le statu quo n'est évidemment pas une option. Nous devons remettre le règlement du conflit israélo-palestinien tout en haut de l'agenda international. Ce

règlement constituerait d'ailleurs un important facteur de stabilisation et de paix pour l'ensemble de la région et pour le monde. Nous saluons donc les efforts du Président Obama à cet égard. Et nous espérons qu'il continuera, jusqu'au dernier jour de son mandat, à œuvrer dans cette direction.

Les printemps arabes sont une autre illustration de mon propos. Ces révoltes étaient légitimes. Elles traduisaient de vraies aspirations à la démocratie et à la prospérité. Force est de constater que, dans certains pays, le chaos et la terreur l'ont emporté sur la démocratie et que, dans d'autres pays, on assiste à un retour de l'autoritarisme d'État. Ici également, la communauté internationale doit tout faire pour favoriser la démocratie, la paix et la prospérité.

Quant à l'Afrique, avec laquelle la Belgique partage une longue histoire commune, elle fait des progrès constants, loin d'ailleurs de tous les clichés. Nous devons soutenir avec force son développement économique, éducatif et politique. En République démocratique du Congo, la mise hors d'état de nuire des bandes armées, en particulier dans l'est du pays, est une urgente nécessité. Au Sahel, au Mali et en République centrafricaine, c'est la lutte contre le radicalisme religieux qui doit être la priorité. Nous devons aussi nous mobiliser pour soutenir les populations qui, en Afrique, font face à la terrible épidémie d'Ebola.

Aux portes de l'Europe, nous assistons à une très grave déstabilisation. Les frontières internationalement reconnues sont violées. Et l'Ukraine se retrouve face à un défi majeur : être inclusive et représentative tant de la majorité que des minorités ukrainiennes.

Quant à l'avion du vol MH17, dans lequel six ressortissants belges – six compatriotes – ont péri, les éléments actuellement connus sont accusateurs. Nous attendons avec impatience le rapport final des experts indépendants, qui doivent avoir accès libre au site et des réponses à toutes leurs demandes.

Nous n'aurons la paix que si la tolérance l'emporte sur la barbarie. Et c'est tous ensemble que nous devons réagir. C'est pourquoi je salue l'initiative des États-Unis de lancer ici une réflexion sur le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix. Le rôle de l'ONU dans la prévention et la résolution des conflits est irremplaçable. Il s'agit de l'unique endroit où les représentants du monde entier peuvent se parler. L'Organisation mériterait certes d'évoluer dans son fonctionnement. Reconnaissons que le droit de veto y a parfois été utilisé pour l'empêcher

d'agir. Je suis ouvert à la réflexion qui a été lancée à cet égard. Mais cette maison commune qu'est l'ONU doit être à tout prix préservée et encouragée à agir. C'est pourquoi je remercie le Secrétaire général de ses efforts inlassables pour améliorer encore son fonctionnement.

Notre monde continue à présenter des contrastes insupportables. Trop d'êtres humains connaissent encore aujourd'hui l'extrême pauvreté, n'ont pas un accès assuré à l'eau ni aux services de santé de base et souffrent de malnutrition. Qui peut croire que ces populations s'y résigneront? Et ne serait-ce d'ailleurs pas un scandale de plus si elles devaient s'y résigner? La communauté internationale, le Groupe des Sept, l'Organisation de coopération et de développement économiques, commencent à se pencher sur l'évasion fiscale. C'est un enjeu essentiel, à l'instar de la lutte contre la corruption. Il n'y aura par ailleurs pas de grands progrès humains sans une moralisation de la finance au niveau mondial. Notre responsabilité, à cet égard, est énorme.

Trop de femmes et d'hommes n'ont pas d'accès à un travail ou à un logement uniquement parce qu'ils sont d'origine étrangère. Trop de femmes sont victimes de violences physiques ou morales, uniquement parce qu'elles sont femmes. Trop de personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles et transgenres sont persécutées et rejetées uniquement parce qu'elles sont différentes ou aiment autrement. Il est aussi de notre responsabilité de dénoncer et de combattre, tous ensemble et systématiquement, ces injustices et ces atteintes aux droits humains.

Carrefour de nombreuses cultures, la Belgique est depuis toujours l'un des pays les plus ouverts au monde. Le niveau de vie y est élevé. Et même si je les trouve trop importantes, les inégalités sont les plus réduites d'Europe. Ceci est dû, largement, à la solidarité qui est organisée par l'État belge. Notre système de santé, notamment, est d'une qualité exceptionnelle et il est accessible à tous. Par ailleurs, la Belgique est un pays multiculturel, tant par sa composition démographique que par les migrations, nombreuses et diversifiées. Chez nous, le respect de l'autre et la culture du compromis font partie d'un patrimoine commun.

La Belgique comme l'Union européenne ont un devoir de solidarité à l'égard des peuples en difficulté. Nous devons les soutenir dans leurs attentes légitimes d'un monde plus juste. Nous devons aussi rester vigilants pour ne pas nous-mêmes tomber dans le piège de la régression sociale et l'augmentation des inégalités.

Toutes les avancées éthiques que nous avons obtenues sont précieuses et doivent être préservées.

Pour terminer, la fraternité humaine n'est pas une utopie. C'est elle qui, bien souvent, a permis de belles avancées. Nous devons transcender les frontières pour nouer de nouvelles coopérations, réduire les inégalités et faire naître de nouveaux espoirs. Le plus puissant barrage contre la guerre et la violence, c'est bien la fraternité humaine. C'est cette fraternité qui permettra demain de mieux partager les ressources de la planète, d'offrir un avenir à chaque enfant et de faire régner la paix partout et pour tous. L'Assemblée peut être assurée que mon pays continuera à faire tout ce qui est possible pour rapprocher les peuples. Nous croyons au partage et à la solidarité. C'est donc tout naturellement que nous poursuivrons, à ses côtés, les nombreux combats pour la paix et la justice.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume de Belgique de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*M. Elio di Rupo, Premier Ministre du Royaume de Belgique, est escorté de la tribune.*

**Allocution de M<sup>me</sup> Kamla Persad-Bissessar, Première Ministre de la République de Trinité-et-Tobago**

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Première Ministre de la République de Trinité-et-Tobago.

*S. E. M<sup>me</sup> Kamla Persad-Bissessar, Première Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, est escortée à la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M<sup>me</sup> Kamla Persad-Bissessar, Première Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Persad-Bissessar** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier et à féliciter M. John Ashe, d'Antigua-et-Barbuda, qui, durant son mandat de Président de l'Assemblée générale, a posé les fondements et mis en place les conditions nécessaires pour la formulation d'un nouveau programme de développement visant à encourager le développement durable des membres de cet organe.

Je tiens aussi à féliciter le nouveau Président de son élection à la présidence de la soixante-neuvième

session de l'Assemblée. Son mandat intervient à un moment où le monde doit faire face à des menaces très graves, allant du virus Ebola à ce que j'appelle le virus terroriste, des menaces qui exigent que nous rassemblions nos ressources humaines, financières et autres au sein d'un partenariat mondial pour combattre ces plaies des temps modernes. Le mandat du Président intervient également au moment où nous nous apprêtons à entamer la deuxième phase de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Je suis certaine, tout comme nous le sommes tous, qu'il conduira les travaux de l'Assemblée avec brio.

Aujourd'hui, j'ai le privilège de faire part à l'Assemblée des vues du Gouvernement trinitadien sur les priorités qui doivent être les nôtres pour élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015, conformément au thème judicieusement choisi par le Président. L'année dernière, nous avons envisagé les moyens de préparer le terrain au processus de formulation définitive du programme de développement pour l'après-2015 devant être lancé à la soixante-neuvième session. J'avais alors signalé qu'avec l'adoption de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) et des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), un nouveau chapitre s'était ouvert pour l'ONU (voir A/68/PV.10). Ce chapitre allait permettre à l'ONU d'être à même d'aider les pays en développement, en particulier les pays les plus vulnérables, à faire reculer la pauvreté et la faim, et de créer des conditions permettant aux États de développer leur économie afin que leur population puisse ainsi sortir de la pauvreté persistante.

Des mesures doivent maintenant être mises en place pour s'attaquer de manière dynamique à la question du développement dans le cadre de ce programme pour l'après-2015 porteur de transformation plutôt que de choisir la solution de la passivité. Forts de l'expérience des problèmes rencontrés et des enseignements tirés ces 14 dernières années dans le cadre de la réalisation des OMD, nous nous trouvons maintenant à un tournant et devons mettre en pratique les éléments sur lesquels nous nous sommes mis d'accord en 2012 à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable afin qu'ils forment l'avenir que nous voulons. Le modèle actuel repose sur ce que nous avons convenu au Sommet du Millénaire mais, à certains égards, il n'a pas répondu aux attentes d'un grand nombre de pays en développement.

Le Gouvernement et le peuple trinitadiens ont pour leur part pu atteindre leurs objectifs car ce modèle a fait partie intégrante de notre plan directeur à moyen terme à l'horizon 2011, dans le cadre duquel nous avons intégré et adapté les OMD et cibles connexes à nos priorités nationales à moyen terme. En conséquence, plusieurs objectifs, cibles et indicateurs ont été modifiés en fonction de la situation particulière de la Trinité-et-Tobago en matière de développement et du fait que plusieurs OMD étaient déjà atteints. Cette approche nous a amenés, par exemple, à modifier des cibles dans le domaine de l'éducation, notamment concernant l'éducation primaire pour tous et l'obtention d'un taux de scolarisation de 60 % dans l'enseignement post-secondaire.

Et j'ai le grand plaisir d'indiquer que nous avons dépassé un grand nombre des cibles que nous nous étions fixées, ainsi que certains OMD. En effet, à la Trinité-et-Tobago, l'enseignement primaire et secondaire est maintenant gratuit pour tous et, comme je l'ai dit, nous avons dépassé notre cible de 60 % de scolarisation dans l'enseignement supérieur, puisque nous affichons un taux de 65 %. L'enseignement supérieur est d'ailleurs lui aussi gratuit. Il me plaît également de souligner que mon pays est en bonne voie d'atteindre 70 % des 43 cibles définies dans le cadre des huit objectifs considérés comme pertinents pour notre pays, avec 42 % des cibles déjà atteintes et les 28 % restants qui le seront probablement d'ici à 2015. Nous pouvons donc dire que compte tenu des progrès réalisés et des enseignements tirés, notre voie est toute tracée.

Je voudrais à présent parler brièvement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). La Trinité-et-Tobago, en tant que membre de la CARICOM et de la communauté internationale, se félicite des résultats obtenus grâce aux différentes étapes qui ont été franchies jusqu'ici. En notre qualité de membre de la CARICOM, nous avons participé activement au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Nous avons donc pu voir l'engouement et la participation sans précédent que ce processus et son aboutissement suscitent à travers le monde. Effort collectif, la définition des objectifs de développement durable a clairement fait apparaître un esprit d'ouverture et une volonté de suivre un processus sans exclusive et d'agir en partenariat, qui constituent tous les piliers de cette nouvelle phase d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies. Les 17 objectifs adoptés en juillet forment, avec le rapport du Comité intergouvernemental

d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315), une base solide.

À mon humble avis, pour élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015, nous devons établir un ordre de priorité parmi les questions essentielles pour la présente session de l'Assemblée générale. J'en ai identifié quatre. La première priorité est, selon moi, de réaffirmer notre volonté d'atteindre les OMD. Même s'il ne nous reste qu'un an pour le faire, en intensifiant nos efforts, nous pouvons continuer d'avancer dans la réalisation de nos objectifs initiaux. Comme le souligne le Rapport pour 2014 du Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sur l'état du partenariat mondial pour le développement, bien que des progrès aient été faits dans plusieurs domaines, il faut accélérer l'allure et, dans certains secteurs, redoubler d'efforts pour combler les écarts flagrants qui persistent. Certaines de ces lacunes concernent des domaines importants tels que l'accès aux médicaments essentiels à un prix abordable et la viabilité à long terme de la dette, en particulier pour les petits États, ce qui est un élément essentiel du partenariat mondial pour un développement durable. La mise en œuvre sera un moyen décisif de mesurer notre attachement aux aspirations liées au programme de développement pour l'après-2015.

La deuxième priorité est de mettre en pratique « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe). En 2012, à la Conférence Rio+20, nous nous sommes mis d'accord sur nombre des éléments devant former le socle du programme de développement pour l'après-2015. Grâce à cela, nous disposons maintenant de plusieurs documents clefs pour nous indiquer la voie à suivre, y compris, par exemple, le rapport du Groupe de haut niveau sur la viabilité mondiale (A/66/700); les objectifs de développement durable; le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315); les recommandations issues des dialogues structurés sur la mise en place d'un mécanisme de facilitation technologique (voir résolution 68/310), et le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables.

« L'avenir que nous voulons » met également en exergue un certain nombre d'enjeux nouveaux fondamentaux qui se font jour et auxquels il nous faut nous atteler d'urgence dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Parmi ces derniers

figurent, comme l'Assemblée s'en souvient, les maladies non transmissibles, l'examen toujours plus urgent de la question des changements climatiques et la réponse impérative à apporter aux besoins des catégories marginalisées, notamment les femmes, les jeunes, les enfants et les personnes handicapées. Ces enjeux forment l'ossature de notre travail à venir, et nous voulons qu'ils forment la base du programme de développement pour l'après-2015. Outre l'appui institutionnel du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, d'un Conseil économique et social réformé et de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, nous disposons d'une solide base à partir de laquelle façonner un partenariat mondial en vue de l'élimination de la pauvreté grâce au développement durable.

Nous attendons avec intérêt le rapport de synthèse du Secrétaire général, qui doit placer tous ces éléments dans le contexte d'un programme de développement pour l'après-2015 qui soit pleinement intégré et tienne dûment compte des besoins des pays en situation particulière, notamment les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et l'Afrique. Issu d'une conférence spécialisée ayant mandat au titre du document « L'avenir que nous voulons », le document final (A/CONF.223/3, annexe) de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement qui vient de s'achever, à savoir les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, ou Orientations de Samoa, doit également être abordé comme il convient dans le prochain rapport du Secrétaire général.

La troisième priorité pour nous est de revitaliser le partenariat mondial aux fins du développement durable. Le projet de rapport du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable en date du 8 août 2014 souligne que les modes actuels de financement et d'investissement ne nous permettront pas de parvenir au développement durable. Il poursuit en ces termes :

« si la conception et l'application des politiques se feront au niveau national, le développement durable exigera nécessairement l'appui et la coopération de la communauté internationale ».

Telles sont en effet les principales conditions d'un partenariat mondial en vue du développement durable. Toutefois, pour que ce partenariat ait un sens, il me semble qu'il doit aussi comporter les quatre éléments spécifiques suivants.



Premièrement, il faut une réforme des institutions financières internationales ciblant les échecs systémiques et axée sur le renforcement de la résilience afin de soutenir la croissance dans les pays à économie ouverte et vulnérable.

Deuxièmement, il faut que se conclue le cycle de négociations commerciales de Doha, pour permettre que les règles imposées aux échanges et au commerce ne continuent pas de ralentir, d'entraver ou de réduire à néant les acquis engrangés, comme les aspirations, en matière de développement de nos pays, aussi petits que vulnérables. Je note que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement est prévue en juillet 2015. Elle sera d'une importance cruciale pour permettre à un partenariat mondial pour le développement constructif et efficace de devenir réalité, aux fins de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

S'agissant, troisièmement, du point relatif à un partenariat mondial revitalisé en vue du développement durable, je tiens à redire très fermement que la Trinité-et-Tobago souhaite la levée de l'embargo économique imposé contre Cuba. La perpétuation de ce type de mesures contre un pays en développement porte atteinte à nos aspirations collectives à un programme de développement pour l'après-2015 ne faisant aucun laissé pour compte.

Quatrièmement, notre priorité doit être de combler le déficit existant en matière d'atténuation des risques afin de réussir à ne pas dépasser une hausse maximale de températures de 2 ou 1,5° Celsius, de limiter ainsi l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre dans le monde et de parvenir en 2015 à un accord ambitieux, juridiquement contraignant sur les changements climatiques, devant prendre effet dès 2020. Cet accord devrait mettre le monde sur la voie de la neutralisation complète des émissions nettes de carbone d'ici à 2070 et permettre que le climat mondial soit propice au développement durable des générations actuelles et à venir.

Notre action collective contre les changements climatiques doit tenir compte en particulier de la survie des États les plus vulnérables, à l'exemple des petits États insulaires en développement comme le nôtre, qui subissent en première ligne les effets de plus en plus graves des changements climatiques. Elle doit aussi reposer fermement sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, et reconnaître qu'il n'est pas possible de répondre exclusivement à partir des

ressources nationales aux besoins qu'ont les pays en développement en matière de financement des mesures d'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation, étant donné la multiplicité des fronts sur lesquels on fait appel aux finances publiques. Je crois que tous les chefs d'État et de gouvernement reconnaîtront cette multiplicité d'enjeux en concurrence dans leur propre pays.

C'est pourquoi il est essentiel qu'entre rapidement en action le Fonds vert pour le climat. J'espère que les partenariats et différents aspects annoncés au Sommet des Nations Unies sur le climat du mardi 23 septembre serviront de catalyseur à une action plus ambitieuse à court et long termes sur les changements climatiques et qu'ils créeront la dynamique nécessaire au succès de la conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Lima en décembre, et à Paris en 2015.

Tels sont les éléments du cadre mondial qui devra être au centre de toute notre attention et de notre engagement tout au long de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, éléments qui s'adosseront à d'indispensables actions habilitantes aux niveaux régional et national. Pour ce qui nous concerne, dans la Communauté des Caraïbes, nous apportons notre contribution en tant que sous-région composée de petits États insulaires en développement et d'États en développement de basse altitude dans le but de favoriser l'intégration régionale aux fins du développement durable de tous nos peuples. Les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM se sont accordés sur la vision d'une

« communauté des Caraïbes intégrée, fédératrice et résiliente, fondant son action sur le savoir, l'excellence, l'innovation et la productivité; où chaque citoyen vive en sécurité et puisse réaliser son potentiel, sachant que ses droits fondamentaux et la justice sociale sont garantis; où il puisse apporter sa contribution et prendre sa part à la prospérité économique, sociale et culturelle; une communauté en mesure de constituer une force unie et compétitive sur la scène internationale ».

Cette vision est l'ambition de tous les États membres de la CARICOM, convenue dans le cadre d'un plan stratégique pour la période 2015-2019. Ce plan se concrétisera par la mise en œuvre de six priorités stratégiques intégrées, comprenant notamment le renforcement de la résilience économique, sociale, environnementale et technologique grâce à une politique

étrangère coordonnée et aux innovations de la politique de recherche et de développement.

Dans l'optique de la mise en œuvre de ces six priorités, les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM appellent à un programme de développement pour l'après-2015 qui fonctionne de pair avec l'examen des questions abordées dans le cadre de cette soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, et qui se concentre sur l'axe central qu'est l'élimination de la pauvreté ainsi que sur l'adoption d'une démarche centrée sur la personne dans le cadre d'un programme intergouvernemental agréé, comprenant des mesures de plus large portée, des stratégies adaptées et l'élaboration de critères supplémentaires à ajouter au produit intérieur brut par habitant comme mesure du développement. Surtout, ces mesures de plus vaste portée doivent permettre de favoriser l'instauration d'un environnement politique mondial porteur davantage propice à la réalisation des objectifs de développement et qui permette une plus grande cohérence politique entre les institutions, notamment les institutions des secteurs du commerce, des finances, de l'environnement et du développement.

Ces initiatives régionales destinées à promouvoir le développement durable des populations de la CARICOM sont actuellement conçues et mises en œuvre dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à atténuer la vulnérabilité inhérente aux pays, comme les nôtres, à économie ouverte et de petite taille. Dans le contexte d'une base de ressources faible et limitée, nous mettons l'accent sur l'éducation et le développement de nos ressources humaines, en privilégiant l'innovation et l'entrepreneuriat. Il s'agit d'une démarche reposant sur la pleine réalisation du droit des personnes au développement et à une vie digne.

Dans le même ordre d'idées, j'en viens à une autre question chère à nos cœurs dans la région à mesure que nous continuons de promouvoir la cause mondiale de la vérité, de la justice et de la réconciliation au titre de la justice de réparation pour les victimes et les descendants du commerce transatlantique d'esclaves. En tant que région, nous sommes déterminés à entamer avec les nations européennes anciennement esclavagistes un dialogue visant à obtenir réparation afin de traiter les conséquences actuelles de ces crimes. Il s'agit d'un élément vital des aspirations de la région en termes de développement socioéconomique, étant donné que les victimes de ces crimes et leurs descendants ont été laissés dans un état de dénuement social, psychologique,

économique et culturel. Ils ont également été frappés d'une privation de droits qui leur a valu jusqu'à ce jour des souffrances et un affaiblissement que seules des réparations sont de nature à atténuer.

J'ai la conviction que le développement durable ne peut pas être réalisé dans un environnement où les personnes se voient refuser le droit fondamental de vivre à l'abri de la peur et dans lequel elles sont quotidiennement privées du strict nécessaire en raison des ravages de la guerre et d'autres formes d'instabilité. C'est pour ces raisons que la Trinité-et-Tobago juge préoccupante l'évolution qui, en Ukraine et dans d'autres parties du monde, impose douleur et souffrance à des centaines de victimes innocentes – elles aussi doivent pouvoir vivre dans la liberté.

Parallèlement, nous notons avec une profonde inquiétude que l'on continue d'échouer à trouver une solution durable au conflit israélo-arabe qui dure depuis des décennies, a des répercussions considérables en termes de pertes en vies humaines et de destructions d'habitations et laisse des cicatrices psychologiques et émotionnelles à ces près de 2000 familles qui ont perdu des personnes chères. La Trinité-et-Tobago reste attachée à la négociation d'une solution à deux États comme moyen le plus souhaitable d'instaurer une paix durable dans la région afin que le peuple palestinien, à qui l'on nie depuis si longtemps la place qui lui revient de droit dans la communauté internationale, puisse vivre dans une liberté plus grande avec ses frères et sœurs d'Israël. À cette fin, nous demandons la mise en œuvre de toutes les résolutions applicables du Conseil de sécurité qui visent au règlement du conflit et à la levée de l'embargo illégal imposé au peuple palestinien depuis 2005.

De même, en tant que coauteurs de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité relative aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, adoptée à la réunion au sommet de mercredi, nous gardons l'espoir que la résolution puisse servir de catalyseur à une coopération internationale accrue dans la lutte contre le terrorisme.

À la Trinité-et-Tobago, nous avons été victimes du terrorisme en 1990, lorsque le Gouvernement nouvellement élu a essuyé une tentative de coup d'État ourdie par des terroristes et des extrémistes. Les membres conviendront que ce nouveau phénomène terroriste pourrait être qualifié de « virus », étant donné qu'il se propage à l'ensemble de la famille mondiale. L'Assemblée reconnaîtra que le terrorisme n'a eu de

cesse et continue de menacer la souveraineté, l'intégrité territoriale et la paix et la sécurité des populations du Moyen-Orient et au-delà.

Le membres de l'Assemblée se souviendront également que, dans mon allocution inaugurale prononcée devant cet organe en septembre 2010 (voir A/65/PV.20), j'avais indiqué qu'il serait opportun d'adopter un traité pour réglementer le commerce international d'armes classiques. C'est à présent chose faite avec l'adoption du Traité sur le commerce des armes; après la manifestation de haut niveau consacrée hier au Traité, celui-ci compte dorénavant le nombre d'États parties requis pour son entrée en vigueur, qui interviendra probablement le 25 décembre courant. Nous nous en réjouissons.

Une fois qu'il aura pris effet, le Traité sur le commerce des armes imposera aux États parties de prendre, à leur première conférence qui devrait se tenir à la mi-2015, des décisions importantes pour en appliquer les dispositions. L'une de ces décisions concernera l'emplacement du secrétariat du Traité. Il y a un peu plus d'un an, mon pays a annoncé qu'il aimerait le voir s'installer à Port-of-Spain. Cette candidature a été entérinée par l'ensemble des 14 États de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et a jusqu'à présent reçu l'appui d'un certain nombre d'États de diverses régions. Le fait qu'un organe de cette importance ait son siège dans une région tout particulièrement touchée par le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre et la criminalité transfrontière connexe, notamment le trafic de stupéfiants, serait très significatif. Cela favoriserait la mise en œuvre intégrale et efficace du Traité et contribuerait à la réduction, voire à l'élimination, des armes illicites en possession de criminels dont les agissements continuent de menacer le développement durable de notre région.

Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago est déterminé à fournir les ressources nécessaires pour accueillir le secrétariat et en a informé tous les Membres de l'ONU. J'invite une fois de plus l'ensemble des États qui n'ont pas encore annoncé leur soutien à le faire et à veiller à ce que le principe de la répartition géographique équitable soit respecté en ce qui concerne l'implantation des grands organismes mondiaux. Aucun pays ni aucune région ne devrait selon moi – et je le dis avec tout le respect qui s'impose – continuer d'exercer un monopole sur la possibilité d'accueillir le siège d'institutions importantes qui sont établies dans l'intérêt de tous.

La Trinité-et-Tobago est satisfaite que, parmi les 17 objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale le 10 septembre, l'objectif 3 consiste à garantir la vie saine et à promouvoir le bien-être de chacun quel que soit son âge. La santé et le bien-être de nos populations sont essentiels pour assurer l'adoption des modes de vie productifs qui revêtent un caractère crucial pour le développement économique durable, la croissance et la réalisation d'un programme de développement porteur de changement pour l'après-2015. La santé et le bien-être sont l'un des 10 domaines thématiques de développement recensés par le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago.

Il convient de rappeler que la CARICOM, dont nous faisons partie des membres, a joué un rôle capital pour appeler l'attention de l'Assemblée générale sur la nécessité d'adopter une résolution en vue de sensibiliser aux effets des maladies non contagieuses comme facteur majeur de la mortalité humaine. Néanmoins, si nous continuons d'enregistrer des avancées notoires dans la lutte contre la forte incidence de ces maladies, nous n'en sommes pas moins conscients qu'il importe de combattre la propagation, dans notre région et dans d'autres, des maladies infectieuses qui menacent la survie des populations de nombreuses nations.

La résolution 2177 (2014) du Conseil de sécurité, que la Trinité-et-Tobago a parrainée, a recueilli un appui unanime, y compris celui du Secrétaire général, pour faire face au virus Ebola. Nous félicitons le Secrétaire général. Les Membres se sont engagés à agir aux niveaux mondial et régional afin de combattre la propagation de la maladie, en complément de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola. La Trinité-et-Tobago reste attachée à jouer sa part dans l'éradication des maladies infectieuses qui compromettent la santé et le bien-être de sa population.

C'est pour cette raison qu'avant l'adoption de la résolution 2177 (2014) sur l'Ebola, en tant que Premier Ministre de la Trinité-et-Tobago, j'ai écrit au Secrétaire général de la CARICOM pour demander la convocation d'une réunion des États membres de la Communauté aux fins d'échanger des vues et de s'accorder sur des réponses politiques durables aux niveaux national et régional en ce qui concerne les questions de santé publique, notamment le Chikungunya et le virus Ebola.

Enfin, l'Assemblée peut compter sur le soutien du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago à la famille des Nations Unies pour l'élaboration d'un programme de développement porteur de transformation pour

l'après-2015. Notre appui viendra non seulement de notre représentation au sein de divers organes de l'ONU mais aussi du fait que nous continuerons d'adopter, sur le plan national, des politiques visant à placer les populations au centre de tous nos objectifs de développement. Je le répète : tout programme de développement aliénant les personnes ou les repoussant en périphérie au lieu de les placer au centre sapera les perspectives de développement durable et sera voué à l'échec. Or, un tel échec irait à l'encontre de l'engagement que nous avons tous pris et des buts que nous servons à l'Assemblée. Notre tâche est claire : tous ensemble, à la faveur d'un partenariat mondial, atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Première Ministre de la République de Trinité-et-Tobago de l'allocution qu'elle vient de prononcer.

*M<sup>me</sup> Kamla Persad-Bissessar, Première Ministre de la République de Trinité-et-Tobago, est escortée de la tribune.*

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan, M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov.

**M. Mammadyarov** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à féliciter mon ami, M. Sam Kutesa, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de cette haute fonction. Nous remercions également M. John Ashe de son travail considérable à la présidence de la soixante-huitième session.

L'Azerbaïdjan réaffirme son attachement à la mise en œuvre du programme mondial de développement durable et à l'obtention d'un accord autour du programme de développement pour l'après-2015. Le parcours de mon pays s'agissant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est véritablement exceptionnel. Au fil des 10 dernières années, le produit intérieur brut de l'Azerbaïdjan a été multiplié par 3,4. À présent, l'économie azerbaïdjanaise représente plus de 80 % de celle de tout le Caucase du Sud.

Ce taux de croissance économique hors pair a été atteint grâce à une utilisation prudente des ressources disponibles et à une transition rapide vers une économie de marché à dimension sociale. Le taux de pauvreté a été abaissé de 49 % en 2004 à 5,3 % en 2014. Sur la

même période, le taux de chômage a baissé de 10,6 % à 5 %. Le Gouvernement met en œuvre d'ambitieux programmes d'amélioration de la bonne gouvernance, de renforcement de l'état de droit, de défense des droits de l'homme et de simplification de l'accès aux services publics. Ces programmes visent également une éducation équitable pour tous, l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, un accès plus large à des services énergétiques d'un coût abordable et la protection de l'environnement.

Ce développement rapide au niveau national a permis à l'Azerbaïdjan de s'engager sur une nouvelle voie, celle de l'aide publique au développement, en qualité de nouveau donateur. Ces dernières années, l'Azerbaïdjan a continué d'intervenir face aux difficultés humanitaires et socioéconomiques auxquelles se heurtent les pays en développement, par l'intermédiaire de l'Agence de développement international de l'Azerbaïdjan, entre autres voies. Cet engagement de contribuer au développement international est largement partagé par notre peuple. La principale organisation non gouvernementale de l'Azerbaïdjan, la Fondation Heydar Aliyev, a mis en œuvre nombre de projets sociaux, humanitaires et de développement dans plusieurs pays.

L'Azerbaïdjan s'est affirmé comme un fournisseur énergétique fiable sur le marché mondial. Il y a peu, l'Azerbaïdjan a célébré le coup d'envoi des travaux du corridor gazier sud. Ce projet de 50 milliards de dollars, qui prévoit la construction d'un réseau de gazoducs tels que les gazoducs transanatolien et transadriatique, permettra à l'Europe de s'approvisionner en gaz grâce à une base de ressources entièrement nouvelle en Azerbaïdjan. Le projet d'autoroute de l'information transeurasienne, une initiative de l'Azerbaïdjan, permettra aux pays de la région de bénéficier de services informatiques, ce qui facilitera l'accès de 20 pays de la région à l'Internet, aux systèmes de télécommunications et aux sources électroniques d'information. Conscient de l'importance du facteur habilitant du développement durable que constituent les transports, l'Azerbaïdjan a lancé avec succès plusieurs projets d'infrastructure régionale. La ligne de chemin de fer Bakou-Tbilissi-Kars est une liaison majeure entre l'Europe et l'Asie.

Face aux menaces et difficultés variées auxquelles le monde se heurte actuellement, il est absolument essentiel de souligner avec insistance l'importance d'une défense des valeurs au cœur des différentes cultures, d'une amélioration de la compréhension entre communautés diverses et de l'encouragement du



respect mutuel. Situé aux confins de ces deux grands continents que sont l'Asie et l'Europe, l'Azerbaïdjan est un lieu d'exception, où l'est et l'ouest se rencontrent, où les principales religions du monde coexistent pacifiquement et où les valeurs et traditions de cultures différentes se complètent dans l'harmonie. Il n'est pas fortuit que, ces dernières années, l'Azerbaïdjan ait accueilli de nombreuses manifestations internationales ayant vocation à promouvoir le dialogue entre les civilisations et à renforcer la compréhension entre religions, confessions et cultures différentes.

La violence et la fragilité restent les principaux obstacles au développement. La communauté mondiale reste confrontée à de graves violations des normes et principes fondamentaux du droit international. Partout dans le monde, des peuples continuent de subir l'impact dévastateur de la guerre, de l'agression, de l'occupation militaire et du nettoyage ethnique. Depuis plus de 20 ans, l'Arménie s'en prend par la force à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Azerbaïdjan. Elle occupe quelque 20 % des territoires de l'Azerbaïdjan et a perpétré un nettoyage ethnique contre près d'1 million d'Azerbaïdjanais, en conséquence de quoi il n'y a plus un seul Azerbaïdjanais en Arménie ou dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Pas un monument historique ou culturel azerbaïdjanais n'a échappé à la destruction, ni dans les territoires occupés ni en Arménie.

En 1993, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions pour réaffirmer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et l'inadmissibilité de l'emploi de la force pour acquérir des territoires. Les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) exigent le retrait immédiat, complet et sans condition des forces d'occupation arméniennes de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. En outre, l'Assemblée générale, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique et nombre d'autres organisations régionales ont adopté diverses décisions pour appuyer la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et ont exigé le règlement de ce conflit sur la base de ces mêmes principes.

Malheureusement, l'Arménie fait fi de toutes ces résolutions et des normes et principes généralement reconnus du droit international et poursuit son occupation militaire des terres azerbaïdjanaises. L'Arménie enfreint régulièrement le cessez-le-feu et s'en prend délibérément aux civils azerbaïdjanais, ce

qui se traduit par des morts et des blessés parmi les habitants qui vivent près de la ligne de front. Il y a peu, plusieurs civils azerbaïdjanais qui se rendaient sur la tombe de leurs proches dans les territoires occupés ont été pris en otages et torturés. Certains d'entre eux ont même été tués par les forces arméniennes. Il est donc impératif que la communauté internationale endosse un rôle plus actif pour mettre fin à l'impunité des crimes commis contre la population civile en Azerbaïdjan. Il est important de lutter contre l'impunité pour garantir une paix et une réconciliation durables.

Il y a deux jours, ici même, le Président arménien a tenté, dans son allocution pendant le débat général (voir A/69/PV.6), d'induire l'Assemblée générale en erreur en déformant les faits et la situation s'agissant du processus de paix, et en dénaturant les normes et principes du droit international et les documents pertinents adoptés dans ce cadre. Le Président arménien tire prétexte du noble principe de l'autodétermination pour dissimuler les velléités de son pays d'annexer les territoires de l'État voisin, l'Azerbaïdjan, par l'emploi de la force. La situation, qu'il s'efforce de présenter comme relevant de l'autodétermination des Arméniens vivant en Azerbaïdjan, n'a rien à voir avec le principe de l'autodétermination tel qu'inscrit dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte final d'Helsinki. En l'occurrence, le principe de l'autodétermination exige que les Azerbaïdjanais déplacés retournent dans la région du Haut-Karabakh, où ils coexisteront avec la communauté arménienne dans la paix, la dignité et la prospérité, au sein de l'Azerbaïdjan. Nous pensons qu'il est possible d'atteindre cet objectif par des voies politiques.

L'Azerbaïdjan est partisan d'un règlement négocié du conflit, sans préjudice de ses droits au titre de la Charte des Nations Unies, en particulier de son Article 51. Le Gouvernement arménien doit comprendre que l'occupation militaire du territoire d'un autre État n'est pas la solution, et que sa dépendance à l'égard du statu quo est une grave erreur. L'Azerbaïdjan ne permettra jamais que son intégrité territoriale, de même que les droits et libertés de ses citoyens qui ont été bafoués suite à l'agression, soient mis en cause.

L'attachement sans faille et sans équivoque de la communauté internationale à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Azerbaïdjan est un facteur déterminant. L'Arménie doit comprendre clairement que le statu quo actuel, créé par l'agression, ne sera jamais accepté. Je tiens à remercier les États Membres d'avoir

respecté la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies en défendant l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. La communauté internationale est, et restera, opposée aux tentatives de modification par la force de frontières internationalement reconnues. Le monde ne saurait non plus accepter qu'il y ait deux poids, deux mesures, car cela nous ramènerait aux périodes sombres du siècle passé. C'est pourquoi le moment est venu de traduire en justice ceux qui, en Arménie, ont commis des actes d'agression contre l'Azerbaïdjan ainsi que des crimes contre l'humanité, et de leur imposer des sanctions.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan, S. E. M. Erlan Idrissov.

**M. Idrissov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom de la République du Kazakhstan, je tiens d'abord à féliciter M. Sam Kutesa de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Nous lui adressons nos meilleurs vœux et lui garantissons notre plein appui. Nous exprimons aussi notre gratitude à M. John Ashe pour la compétence avec laquelle il a présidé l'Assemblée et pour son engagement à trouver des solutions aux problèmes internationaux pressants.

Le monde connaît aujourd'hui de grands bouleversements. L'instabilité qui règne dans le monde est une crise de l'économie mondiale et du droit international, et est, plus généralement, due à une absence de vision pour l'avenir de notre planète. À notre grand regret, il semble que tous les États ne reconnaissent pas encore la pleine responsabilité qui leur incombe s'agissant du sort de leurs régions et du monde entier. En lieu et place de solutions réfléchies et pérennes, nous assistons à une escalade inquiétante des problèmes, qui touchent un nombre croissant de pays et amenuisent de plus en plus nos espoirs communs de paix et de stabilité.

La rivalité entre les grandes puissances concernant leurs sphères d'influence, les marchés et la maîtrise de la production et du transit des ressources énergétiques s'est accrue. Les tensions s'intensifient et la foi dangereuse et inacceptable dans la loi du plus fort dans la politique mondiale s'est renforcée. En conséquence, une nouvelle course aux armements est engagée et à l'on recourt à la force militaire pour imposer et étendre son influence. Les actions unilatérales et la politique du deux poids, deux mesures déstabilisent la situation internationale, exacerbent les tensions, incitent à la haine ethnique et

religieuse, et menacent la sécurité d'autres États. Dans la confusion médiatique actuelle, il est impossible de distinguer les mensonges de la vérité. Cette situation mondiale désastreuse, qui accroît les tensions et la méfiance entre les États, sape les efforts que déploient l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale pour parvenir à une solution pacifique aux crises par des moyens licites. Il est par ailleurs profondément inquiétant de voir s'éroder dangereusement le cadre établi du droit international.

Ce qui est encore plus dangereux, c'est que les mouvements radicaux et les forces extrémistes savent habilement tirer profit de l'incertitude et de l'instabilité du système international qui en résultent. Nous sommes particulièrement préoccupés par la poursuite des violences au Moyen-Orient et en Afrique, et par les menaces croissantes qui pèsent sur certains pays asiatiques. Nous adressons nos plus sincères condoléances aux civils et aux gouvernements dont les concitoyens ont été tués sans raison dans ces violences.

La situation qui règne en Ukraine préoccupe tout particulièrement le Kazakhstan. Les répercussions de la crise se font désormais sentir non seulement au-delà des frontières ukrainiennes, mais également au-delà de toute la région. Le Kazakhstan soutient les initiatives pacifiques visant à stopper rapidement l'escalade du conflit, notamment les accords de paix de Minsk. Le cessez-le-feu doit permettre la mise en œuvre des plans de paix du Président Poroshenko et du Président Poutine, qui font espérer une stabilisation à terme de la situation en Ukraine. Nous devons également nous inquiéter du fait que la crise ukrainienne a conduit à l'imposition de sanctions mutuelles par des pays qui représentent au total 60 % du produit intérieur brut mondial. Cela nuira certainement au développement et à la croissance économique de la planète.

Maintenant plus que jamais, le monde doit s'unir pour trouver un autre mode de résolution des problèmes, fondé sur les partenariats égalitaires, le dialogue élargi, le respect mutuel et la tolérance entre toutes les parties prenantes. Nous sommes convaincus que la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux du droit international en constituent le fondement. Le rôle de l'ONU doit rester primordial et essentiel, tout en impliquant tous les États et en recourant à un leadership mondial fondé sur la participation de tous les États Membres au processus sur un pied d'égalité.

La dynamique qui sous-tend notre monde actuel et les prévisions de ce que pourrait nous réserver

l'avenir doivent inciter les dirigeants du monde entier à transcender leurs intérêts nationaux étriqués et à faire preuve d'un jugement et d'une volonté politique absolus. L'enjeu n'est rien de moins que de sauver notre civilisation de la destruction. Il ne s'agit ni d'une exagération ni d'une surestimation. C'est bien là la dure réalité qui nous menace.

Nous constatons que la structure des relations géopolitiques, géoéconomiques et transnationales a fondamentalement changé. Un système polycentrique de transactions internationales est en train d'émerger. Dans ce cadre, personne n'est en droit de définir unilatéralement les processus mondiaux et régionaux. Aucun pays ne possède de droits ou d'avantages exceptionnels. Pour pouvoir s'adapter au nouvel ordre mondial multipolaire qui est en train de voir le jour et promouvoir la participation la plus large possible à la définition de la voie à suivre, le Président du Kazakhstan a proposé en 2012 l'initiative « G Global ». Elle vise à trouver des solutions reposant sur cinq principes, à savoir une préférence marquée pour un changement politique évolutif plutôt que révolutionnaire; l'impérieuse nécessité de la justice, de l'égalité et du consensus; la promotion de la tolérance et de la confiance au niveau international; la nécessité d'une transparence mondiale; et, enfin, l'incitation au multilatéralisme constructif. Malheureusement, les décisions prises dans le sillage de la crise financière internationale par le Groupe des Vingt et le Groupe des Huit se sont révélées insuffisantes parce que l'on n'avait pas associé tout le monde à leur élaboration.

Le Kazakhstan encourage donc les États Membres à utiliser la plateforme de dialogue du projet « G Global » pour pouvoir concevoir des programmes – élaborés par tous et acceptables pour tous – en vue de prévenir de futures crises mondiales. Nous prenons déjà part à ce processus grâce au Forum économique d'Astana, qui a débouché sur un projet de plan de lutte contre la crise qui été présenté à l'ONU. Nous pensons que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social doivent reprendre ce plan et l'examiner attentivement.

À la quarante-septième session de l'Assemblée générale, en 1992, le Président du Kazakhstan, M. Nazarbayev, a été à l'origine de la convocation de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA). Comme l'initiative « G-Global », l'idée de la CICA découle de la ferme conviction que les progrès internationaux ne peuvent émaner que de partenariats solides et efficaces, bâtis dans un esprit

de solidarité entre tous les pays, indépendamment de leur développement politique et économique. La CICA est devenue une entité multinationale efficace pour renforcer la coopération et promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Asie. Le Kazakhstan appuie l'initiative de la Chine, qui préside actuellement la CICA, tendant à un nouveau concept de sécurité pour l'Asie sur la base du principe d'une sécurité régionale commune, globale, concertée et durable. Ce concept nous permettra de consolider la CICA dans un proche avenir et de la transformer en l'Organisation pour la sécurité et le développement en Asie.

Il y a deux semaines, l'Assemblée générale a tenu une séance informelle à l'occasion de la Journée internationale contre les essais nucléaires. Nous nous félicitons de ce que tous les participants aient exprimé leur détermination à réaliser un monde sans essais nucléaires et, à terme, sans armes nucléaires. C'est un sujet cher au cœur des Kazakhstanais, qui ont souffert du legs des essais nucléaires et qui continuent de vivre avec ce terrible legs des essais nucléaires. C'est pourquoi nous avons proposé la date du 29 août pour sensibiliser à cette importante question, et c'est également pourquoi le Président Nazarbayev a lancé le projet ATOM (*Abolish Testing : Our Mission*), une campagne mondiale de sensibilisation aux dangers des essais nucléaires.

La fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk et la renonciation au quatrième plus grand arsenal nucléaire au monde – tous les deux hérités de l'Union soviétique quand nous avons accédé à l'indépendance – ont été des moments cruciaux pour notre nation, et ont constitué le point de départ de la politique étrangère pacifique que nous poursuivons aujourd'hui. Le renforcement du régime mondial de non-prolifération demeure l'une des priorités les plus importantes de la politique étrangère du Kazakhstan. La signature en mai du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale – le Traité de Semipalatinsk – par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité a représenté un moment historique pour la sécurité nucléaire dans notre région. Nous prions maintenant les cinq pays « nucléaires » de ratifier le Protocole dans les meilleurs délais. Nous encourageons vivement toutes les parties prenantes à respecter les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est la pierre angulaire du régime de non-prolifération, et à œuvrer à une entrée en vigueur prochaine du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous souscrivons aux objectifs de la convention sur l'interdiction générale et complète des armes nucléaires qui a été proposée. Une nouvelle fois, nous demandons à tous les États Membres d'adopter la déclaration universelle du monde dénucléarisé, ce qui serait un premier pas vers l'adoption d'une telle convention.

La Kazakhstan réaffirme son attachement au principe de l'égalité du droit des pays d'accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, et il est prêt à accueillir la banque internationale d'uranium faiblement enrichi sous les auspices de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous sommes également favorables à un règlement politique et diplomatique rapide de la question du programme nucléaire iranien, sur la base du strict respect des dispositions du TNP et des réglementations de l'AIEA. Le Kazakhstan a contribué à débloquer les négociations en accueillant les deux premiers cycles de la reprise des pourparlers à Almaty l'année dernière. Nous nous félicitons des derniers pourparlers organisés par les cinq plus un et espérons vivement qu'un accord sera conclu en novembre.

Tout comme l'ensemble de la communauté internationale, nous sommes alarmés par le fait que des groupes terroristes créent des entités quasi étatiques pour combattre des gouvernements légitimes et semer l'inimitié et la haine. L'extrémisme religieux et le séparatisme alimentent la montée du terrorisme, de la criminalité transnationale et du trafic de stupéfiants. Le Kazakhstan s'est porté coauteur de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité sur les combattants terroristes étrangers, car il estime que la lutte contre le terrorisme international exige de mettre en place une approche globale à long terme.

Nous sommes également intimement convaincus que l'harmonie entre les religions et les ethnies est une condition indispensable pour la paix et la sécurité. Le Kazakhstan, nation d'une grande diversité qui compte plus de 130 groupes ethniques et de nombreuses confessions, a travaillé d'arrache-pied pour bâtir une culture fondée sur la tolérance et le respect. Nous nous employons à promouvoir ces valeurs au niveau international par l'intermédiaire du Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, un événement organisé tous les trois ans depuis 2003. Le Congrès et ses participants ont unanimement dénoncé la violence et se sont engagés à appuyer un dialogue interreligieux permanent entre les dirigeants de

l'islam, de la chrétienté, du judaïsme, du bouddhisme, de l'hindouisme, du taoïsme et de nombreuses autres religions. Pas plus tard que la semaine dernière, une réunion préparatoire des représentants religieux organisée dans l'optique du cinquième Congrès, qui doit se tenir à Astana en 2015, a publié une déclaration qui condamne les actes d'extrémisme, de violence et de terrorisme perpétrés au nom de la religion.

Le Kazakhstan a proposé que la période 2013-2022 soit déclarée Décennie internationale du rapprochement des cultures. L'intensification du dialogue et les échanges d'idées entre les différentes cultures renforcent considérablement la sécurité internationale.

La situation en Afghanistan au lendemain des récentes élections et le retrait en cours des forces de la coalition sont des éléments importants pour la sécurité de toute l'Asie centrale. Nous félicitons le Président élu, M. Ashraf Ghani Ahmadzai, et le peuple afghan d'avoir mené à bien le processus électoral. Nous espérons coopérer étroitement avec M. Ghani et M. Abdullah Abdullah, qui sont en train de former ensemble le Gouvernement d'unité nationale au sein duquel ils vont collaborer.

Le développement économique est la clef pour que l'Afghanistan redevienne un pays pacifique et entretienne de nouveau des relations de bon voisinage avec les pays de l'Asie centrale. Le Kazakhstan appuie pleinement l'intégration de l'Afghanistan au réseau commercial, énergétique et de transports de plus en plus vaste de la région. Nous avons pris des mesures concrètes pour contribuer au relèvement de notre voisin. Le Gouvernement kazakh a alloué près de 3 millions de dollars à la construction d'infrastructures sociales dans ce pays et fourni plus de 17 millions de dollars d'aide humanitaire et alimentaire. Nous consacrons 50 millions de dollars à la formation d'environ 1 000 étudiants afghans dans des universités kazakhes. Les premiers étudiants civils obtiendront bientôt leur diplôme au Kazakhstan et pourront rejoindre le processus de reconstruction pacifique de leur pays natal.

Il est clair que l'Asie centrale est confrontée à un certain nombre de problèmes qui menacent la stabilité de pays donnés mais également de la région tout entière. Malheureusement, il n'y a guère de signes indiquant que ces problèmes vont disparaître dans un avenir proche. C'est pourquoi l'ONU et la communauté internationale doivent déployer des efforts plus résolus en Asie centrale. Aussi l'appel du Kazakhstan à la création d'un



pôle régional des Nations Unies à Almaty est-il tout à fait pertinent. L'ONU joue un rôle inestimable dans la lutte contre les catastrophes naturelles ou causées par l'homme et dans l'aide fournie aux pays pour favoriser leur développement durable en coordonnant les activités des acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Nous sommes convaincus qu'en mettant l'accent sur l'aide humanitaire et le développement, les activités du pôle régional des Nations Unies à Almaty complèteraient celles du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, situé à Achgabat, au Turkménistan. La présence de ces deux entités régionales des Nations Unies permettrait de couvrir un très large éventail de problèmes auxquels sont confrontés les pays de notre vaste région, y compris l'Afghanistan. Bien entendu, le Gouvernement kazakh est disposé à appuyer pleinement la mise en place et le développement de ce pôle.

Le développement durable est au cœur des ambitions que le Kazakhstan nourrit pour son avenir. Nous félicitons l'ONU et le Secrétaire général d'avoir convoqué il y a quelques jours le sommet sur le climat, qui a mis l'accent sur l'action. À l'intérieur de nos frontières, nous ne ménageons aucun effort pour mettre en œuvre notre plan national et passer à une économie verte, et nous nous sommes récemment engagés de manière volontaire à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Notre système national d'échanges de quotas d'émission de gaz à effet de serre est opérationnel. Nous sommes également déterminés à appuyer le développement durable au niveau mondial.

En 2017, Astana accueillera une exposition internationale spécialisée, Expo 2017, sur le thème « L'énergie de l'avenir », dans le but de promouvoir les pratiques optimales dans le domaine des énergies durables. Nous fournirons un appui aux représentants d'environ 60 pays en développement pour leur permettre de participer à l'Expo 2017.

Le Kazakhstan, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, est en train de lancer un projet d'installation de systèmes de biogaz dans neuf petits États insulaires en développement du Pacifique, ce qui aidera les communautés locales à produire de l'électricité. Parallèlement, le Kazakhstan et le Programme des Nations Unies pour le développement sont en train d'élaborer un programme de formation dans les secteurs

pétrolier, gazier, agricole et médical à l'intention des pays d'Afrique, d'Océanie, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Kazakhstan, qui est le plus grand pays sans littoral au monde, attache une grande importance à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui doit se tenir à Vienne en novembre. Cette conférence a pour but de passer en revue et d'étoffer le Programme d'action d'Almaty, afin d'élaborer une nouvelle feuille de route pour les pays en développement sans littoral qui tiennent compte des problèmes et des menaces apparus depuis la définition du plan d'Almaty il y a plus d'une décennie.

En 2015, nous achèverons la construction de la section kazakhe du Couloir de transit international entre l'Europe occidentale et la Chine occidentale, qui offrira l'itinéraire le plus court entre la Chine et l'Europe et permettra de réduire de 10 jours le temps de transit, soit un trajet quatre à cinq fois plus court que la voie maritime passant par le canal de Suez. Nous prévoyons que d'ici à 2020, le volume du trafic de marchandises entre la Chine, l'Asie centrale, la Russie et l'Europe atteindra les 33 millions de tonnes annuelles.

La construction de nouvelles voies ferrées permet également aux pays de notre région d'être plus proches qu'ils ne l'ont jamais été. En décembre, nous prévoyons d'ouvrir la ligne ferroviaire Kazakhstan-Turkménistan-Iran-golfe Persique, par laquelle transiteront 10 millions de tonnes de marchandises par an et qui nous permettra de multiplier par cinq nos exportations de blé. Une autre ligne ferroviaire, Ouzbékistan-Turkménistan-Iran-Oman-Qatar, dont l'idée a été approuvée en 2011, contribuera également à renforcer considérablement les capacités en matière de transit international dans notre région.

Comme l'Assemblée le sait, le Kazakhstan est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2017-2018. Son élection marquerait une grande étape pour notre pays, qui n'a encore jamais siégé au sein de cet organe. Notre participation importante à la conduite des affaires internationales, notamment à la tête d'organisations régionales clés telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Organisation de la coopération islamique, nous a permis d'acquérir l'expérience nécessaire pour nous acquitter de cette haute responsabilité. Nous estimons que les priorités et les problèmes de notre région doivent être représentés au Conseil de sécurité, et le Kazakhstan est prêt à jouer ce rôle.

Le Kazakhstan est un pays pacifique et stable qui connaît un développement rapide, et il est réputé pour son impartialité et pour sa manière efficace et équilibrée d'aborder les problèmes, en mettant résolument l'accent sur la coopération internationale, la prévention des conflits et la médiation. Nous sommes certains de pouvoir contribuer pleinement au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au développement, mais aussi à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

Ce n'est qu'en travaillant ensemble, au sein d'un partenariat dans lequel tous les États Membres sont véritablement égaux, indépendamment de leur niveau de développement politique et économique ou de leur situation géographique, que nous instaurerons la paix et la sécurité pour tous – une paix à laquelle ne se mêleront ni la peur ni la violence et qui répondra aux besoins des générations futures.

*M. Kogda (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.*

Je voudrais pour terminer citer Nelson Mandela :

« Les gens réagissent à la façon dont ils sont traités. Si notre approche est fondée sur la violence, ils réagiront de la même manière. Mais si vous dites que nous voulons la paix, que nous voulons la stabilité, nous serons alors en mesure de faire beaucoup de choses qui contribueront à faire avancer notre société ».

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S.E.M. Abdulaziz Kamilov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan.

**M. Kamilov (Ouzbékistan) (parle en anglais)** : Aujourd'hui, je voudrais aborder certaines des questions les plus importantes inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Il y a d'abord les défis et les menaces croissants posés à la sécurité régionale et internationale, l'escalade des conflits et des guerres, et l'aggravation des affrontements géopolitiques entre les grands centres de pouvoir, ce qui pourrait produire de nouvelles zones de tension dans le monde et rendre plus difficile de traiter de la crise financière et économique que le monde connaît actuellement. Ces éléments sont tout à la fois très alarmants et extrêmement préoccupants. L'Ouzbékistan est convaincu qu'il est possible de régler ces importantes contradictions et confrontations par la voie politique et par des moyens pacifiques, dans le

respect rigoureux des principes fondamentaux du droit international énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'instabilité persistante en Afghanistan, où la situation semble se détériorer, constitue une menace sérieuse pour la stabilité et la sécurité en Asie centrale et dans l'ensemble de la région. Dans les circonstances présentes, le retrait accéléré de la Force internationale d'assistance à la sécurité peut s'avérer contre-productif, et à même donc de compliquer plus encore la situation dans le pays.

Aujourd'hui, nous pouvons dire avec confiance que toutes les parties souhaitant parvenir à un règlement du problème afghan s'entendent sur une chose : il n'existe aucun moyen militaire d'instaurer la paix en Afghanistan. Le Président de l'Ouzbékistan, Islam Karimov, l'avait déjà dit il y a longtemps, en 2008, à un sommet de l'OTAN à Bucarest, et à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (voir A/65/PV.3) de 2010. L'élection présidentielle tenue en Afghanistan cette année a démontré très clairement que le peuple afghan est fatigué de tout ce sang et de toute cette violence, de la misère et des ravages incessants. Aujourd'hui, il veut la paix et la stabilité et le droit de décider de son propre destin.

La seule façon raisonnable de résoudre le problème afghan est de rechercher un règlement politique du conflit par le biais de négociations pacifiques, et de parvenir à un consensus afin de mettre en place un gouvernement de coalition où tous les partis afghans en conflit et les groupes nationaux et religieux seraient représentés.

L'Ouzbékistan adhère à une politique de non-ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan. Nous établissons et nous continuerons à développer des relations d'amitié durables avec l'Afghanistan qui sont dans l'intérêt des deux pays et sur une base exclusivement bilatérale, et nous soutiendrons le Gouvernement élu par le peuple afghan.

Deuxièmement, compte tenu de la crise financière et économique mondiale en cours, le développement des transports et des communications et le renforcement de la coopération économique régionale sont des facteurs clefs pour la stabilité et le développement durable de l'Asie centrale. La mise en œuvre de grands projets structurels de transports et de communications qui peuvent connecter notre région avec les marchés mondiaux favorisera le commerce interrégional et la

coopération économique, attirera des investissements, contribuera au développement de l'infrastructure sociale et industrielle, et facilitera la réalisation de progrès constants dans les régions voisines. Je pense en particulier à des projets tels que le couloir de transport international Ouzbékistan-Turkménistan-Iran-Oman, qui reliera les pays d'Asie centrale au Moyen-Orient par la voie la plus courte, la plus fiable et la plus sécurisée. L'achèvement par l'Ouzbékistan de la voie ferrée reliant Hairatan à Mazar-i-Sharif, la première et, à ce jour, la seule voie ferrée opérationnelle reliant l'Afghanistan avec le monde extérieur, a été un événement historique.

Troisièmement, alors que les États de l'Asie centrale, comme beaucoup d'autres pays, connaissent des pénuries d'eau de plus en plus fréquentes, l'utilisation équitable et raisonnable des ressources des fleuves transfrontières de l'Amou-Daria et du Syr-Daria devient extrêmement importante pour le maintien de la vie et le bien-être de la population de l'Asie centrale. L'Ouzbékistan adhère fermement à la position de principe que la question de l'utilisation raisonnable des ressources fluviales transfrontières d'Asie centrale doit être résolue selon les normes universellement reconnues du droit international et dans le cadre des conventions pertinentes des Nations Unies sur l'utilisation des cours d'eau internationaux, qui définissent clairement les principes de la prévention des dommages à l'environnement et les intérêts des pays voisins.

Nous pensons qu'il est inacceptable que certains pays de la région s'engagent dans la construction de centrales hydroélectriques comportant des barrages gigantesques sans procéder à une étude d'experts internationale, véritablement indépendante, impartiale et professionnelle. La mise en œuvre de tels projets sans analyse approfondie pourrait exacerber les tensions et les risques de conflit dans la région. La construction de ces énormes installations hydroélectriques dans une zone montagneuse à forte activité sismique avec un potentiel de séismes de magnitude 9 ou plus pourrait comporter un risque élevé de catastrophes dévastatrices dues à la main de l'homme. Je tiens à souligner que, au vu de l'aggravation des problèmes écologiques qui pourraient en résulter, un nombre croissant de pays dans le monde se refusent à construire des barrages gigantesques et optent pour des centrales hydroélectriques de taille petite et moyenne qui ne nuisent pas à l'environnement, à la sécurité ou au bien-être socio-économique de leurs populations.

Quatrièmement, le développement dynamique de notre économie et la modernisation de toutes les sphères de la vie du pays ont permis à l'Ouzbékistan d'assurer la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en avance sur les délais. Depuis son indépendance, l'Ouzbékistan a vu sa croissance économique se multiplier par cinq et le revenu par habitant par 8,7, preuve de l'amélioration de nos normes et de notre qualité de vie. Au cours des 10 dernières années, le taux annuel de croissance du produit intérieur brut (PIB) de l'Ouzbékistan a dépassé les 8 %. D'ici à 2030, nous comptons porter le PIB par habitant à \$ 9300.

Environ 60 % des dépenses de l'État financent le développement social, et plus de 34,3 % de ces fonds sont consacrés à l'éducation. Près de 100 % des enfants d'âge scolaire fréquentent l'école secondaire. Les femmes représentent maintenant 45,4 % de la population active. Nous avons enregistré une amélioration tangible en matière de santé maternelle et infantile, et réduit le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 1,8 % et le taux de mortalité maternelle de 1,6 %.

En outre, l'Ouzbékistan mettra tout en œuvre pour achever le plus rapidement possible tous les projets qu'il a entrepris en vue de la réalisation des OMD. Nous continuerons également de mettre en œuvre des programmes de grande envergure dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Soudan, S. E. M. Ali Ahmed Karti.

**M. Karti** (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom de la République du Soudan, adresser à M. Sam Kutesa nos félicitations les plus sincères à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je remercie et félicite également son prédécesseur, M. John Ashe, pour la sagesse et la patience avec lesquelles il a dirigé les travaux de la dernière session. Nous espérons que la présente session produira des résultats concrets en ce qui concerne des questions universelles importantes, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la concrétisation du programme de développement pour l'après-2015, un des grands thèmes de discussion de cette année.

Aujourd'hui, je prends la parole devant l'Assemblée alors que le Soudan s'appête à entrer dans une nouvelle phase importante du processus en faveur

d'une participation politique globale n'excluant aucun parti, aucune faction ni aucun groupe. Le 27 janvier, le Président de la République du Soudan, S. E. M. Omar al-Bashir, a lancé une initiative en vue de l'ouverture d'un dialogue national sans exclusive et a appelé les représentants du peuple soudanais à s'asseoir autour de la même table pour discuter de six grandes priorités : l'unité et la paix, l'économie, les libertés et droits fondamentaux, l'identité du peuple soudanais, les relations extérieures et les questions de gouvernance et la mise en œuvre des résultats du dialogue national.

L'appel du Président a suscité une réaction sans précédent de la part de toutes les forces politiques soudanaises et au sein de la communauté internationale. En effet, aussi bien le Gouvernement que l'opposition sont convaincus que le dialogue est la seule option, qui recueille d'ailleurs le consensus au sein de la population soudanaise. Il s'en est suivi une série de consultations sur des questions d'organisation et de procédure afin de traduire la déclaration du Président en mesures concrètes. Cette initiative a même été bien accueillie par les groupes qui continuent de recourir aux armes. Je tiens à confirmer que l'État a la ferme intention de faire avancer ce dialogue, dans l'espoir de parvenir à un consensus national sur l'avenir politique du pays.

À cet égard, nous saluons les efforts que déploient actuellement l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine sur les trois volets principaux, à savoir les volets politique, économique et de sécurité. Nous demandons à la communauté internationale de privilégier un rôle positif et constructif pour appuyer l'économie soudanaise, notamment en levant les sanctions unilatérales et en annulant la dette accumulée par le Soudan, afin d'aller dans le sens de l'évolution souhaitée concernant une participation politique plus large.

Le Soudan n'a cessé de jouer un rôle constructif et efficace au niveau régional sur le continent africain en vue de rétablir la paix et la stabilité dans les pays voisins. Lorsqu'un conflit a éclaté dans la République du Soudan du Sud, le Soudan a respecté le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Le Soudan a été le premier État à fournir une aide humanitaire aux personnes touchées au Soudan du Sud, aide qu'il continue d'ailleurs de fournir. Le Soudan participe concrètement aux efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le développement visant à mettre un terme à la guerre et à conclure un accord de réconciliation entre les deux parties au conflit au Soudan

du Sud. Mon pays a accueilli plus de 100 000 réfugiés en provenance du Soudan du Sud.

Dans ce contexte, nous rappelons les efforts constructifs déployés par le Soudan pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en République centrafricaine, en complément d'autres efforts régionaux et internationaux. En outre, le Soudan s'emploie activement avec les pays voisins de la Libye à aider les parties libyennes à parvenir à un accord sur un règlement de la crise libyenne. Sur le plan international, je voudrais attirer l'attention sur la coopération trilatérale mise en place entre le Soudan, l'Éthiopie et la République arabe d'Égypte pour que chacun puisse profiter des eaux du Nil Bleu et éviter toute répercussion négative sur ce dernier pays.

Nous rappelons également les efforts que le Soudan déploie, conjointement avec ses voisins, dans le domaine de la démarcation et du contrôle des frontières afin de renforcer les postes-frontières et la surveillance et la sécurité des frontières, et de prévenir la criminalité transnationale, notamment l'immigration clandestine et le transfert illicite d'armes légères et de petit calibre. Dans ce contexte, nous saluons la constitution de forces conjointes de surveillance de la frontière entre le Soudan et le Tchad, le Soudan et la République centrafricaine et le Soudan et la Libye, que nous considérons comme un modèle de coopération réussie en matière de sécurité régionale entre États voisins, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité. À cet égard, je voudrais rappeler qu'à la mi-octobre, en partenariat avec l'Italie, l'Union européenne et l'Union africaine, le Soudan accueillera une conférence sur la prévention de l'immigration clandestine, de la contrebande et de la traite des êtres humains.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, la question de Palestine représente depuis des décennies une véritable pierre d'achoppement pour la communauté internationale. Nous sommes désormais arrivés à un stade qui appelle des mesures exceptionnelles et immédiates de la part de la communauté internationale afin de contenir la situation et d'avancer vers une paix durable au Moyen-Orient, en faisant droit aux demandes légitimes et urgentes du peuple palestinien, notamment en ce qui concerne la protection et la reconstruction de ce qui a été détruit par la machine de guerre israélienne. Le fait que le monde entier continue de fermer les yeux sur la guerre génocide menée en Palestine et se montre incapable d'intervenir pour protéger les Palestiniens et leurs droits alimente l'extrémisme dans cette région



et dans le monde. Dès lors que le peuple palestinien a choisi une solution pacifique, il est impératif d'appuyer ce choix pour empêcher la propagation du désespoir et le recours à des solutions destructrices.

Nous approuvons et appuyons pleinement le thème du programme de développement pour l'après-2015, qui a été choisi en tant que thème principal des débats de la présente session. Toutefois, il ne reste que quelques mois avant la fin de l'année 2014 et tous les OMD n'ont pas encore été réalisés. Nous gardons néanmoins l'espoir que nous pourrions surmonter les obstacles qui nous ont empêchés d'atteindre ces objectifs et que nos délibérations aboutiront à des préparatifs solides pour définir des objectifs de développement durable viables pour l'après-2015.

Dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), adoptée en 2000, les chefs d'État et de gouvernement ont approuvé à l'unanimité un ensemble de principes et d'objectifs qui ont posé les fondements d'un partenariat international pour mettre fin aux souffrances des populations et à la pauvreté. L'année 2015 a été désignée comme date butoir pour éliminer la pauvreté et assurer le bien-être. Cependant, alors que l'année 2014 touche pratiquement à sa fin, les résultats enregistrés demeurent en deçà de nos aspirations, puisque la pauvreté, la souffrance, le dénuement, la dégradation de l'environnement et le chômage persistent.

Pour atteindre l'objectif convenu par les dirigeants mondiaux en matière de réduction de la pauvreté, il faut lever les obstacles au développement. Or, les partenaires de développement qui ont élaboré la Déclaration ont pris des mesures qui vont à l'encontre de ses dispositions et des droits de l'homme. Ces mesures coercitives, telles les sanctions unilatérales imposées en dehors de la légitimité internationale, ont porté atteinte, de manière flagrante, à la teneur de la Déclaration du Millénaire, ce qui a eu une incidence négative sur les nobles buts et principes énoncés dans la Déclaration.

Les indicateurs relatifs à l'état actuel du développement humain montrent clairement que le Soudan a notablement progressé à maints égards, notamment la paix, la santé, l'éducation et le niveau de vie, mais reconnaissent parallèlement les écarts de niveau entre les progrès réalisés en zone rurale et en zone urbaine. Le Soudan a adopté le régime fédéral pour renforcer le rôle des collectivités locales. Ces progrès ont néanmoins été considérablement mis à mal par les sanctions unilatérales et les mesures coercitives

illégalles qui lui ont été imposées sans justification, et ne sont qu'un obstacle de plus à toutes les initiatives visant une remise de la dette du Soudan, laquelle continue de constituer une entrave à l'économie soudanaise. À cet égard, je rappelle que le consensus international obtenu après le référendum du Soudan du Sud et qui a conduit à la sécession de ce dernier prévoyait une remise de la dette du Soudan, et que plusieurs pays ont été appelés à pardonner cette dette pour consolider la paix et promouvoir le développement après la guerre. Néanmoins, cela n'a toujours pas été fait.

Le Soudan, fermement attaché aux objectifs de développement durable, a non seulement mis en place les politiques nécessaires mais également parcouru beaucoup de chemin dans la mise en œuvre de plusieurs initiatives et projets destinés à éliminer la pauvreté, en créant notamment le portefeuille de microfinancement à l'attention des familles pauvres ou à faibles revenus, ainsi que des programmes visant à permettre aux jeunes et aux diplômés de prendre part à des projets productifs; en renforçant le rôle des femmes dans l'administration et la gouvernance; en confiant un rôle plus actif au fonds de la *zakât* à l'appui de projets à court terme et à effet rapide ainsi que d'autres projets qui ont permis à des milliers de familles pauvres bénéficiant de la *zakât* de devenir productives et de verser à leur tour la *zakât*. Cette expérience est actuellement à l'étude à l'Organisation de la coopération islamique aux fins d'être appliquée dans tous les pays musulmans.

Cependant, nous nous devons de souligner de cette tribune l'importance du respect du principe de responsabilité partagée dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, étant donné que la communauté internationale doit soutenir et aider les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, qui représentent la catégorie de pays ayant le plus besoin d'un appui et d'un renforcement de leurs capacités. C'est pourquoi nous espérons, compte tenu de la diminution de l'aide au développement, que des mesures concrètes seront prises à la présente session en ce qui concerne le financement du développement des pays en développement et en particulier de ceux d'entre eux qui sortent d'un conflit.

Compte tenu de ce qui précède et pour servir la réalisation des objectifs de développement, ma délégation considère qu'il est important de tenir compte des critères suivants dans le cadre des objectifs de développement pour l'après-2015.

Premièrement, il faut annuler la dette, fournir les financements nécessaires et s'opposer à la discrimination et aux considérations politiques tendant à l'exclusion dans le cadre de ce processus. Deuxièmement, il faut faciliter les transferts de technologies et l'accès à l'information relative au développement par les moyens de communication perfectionnés. Troisièmement, il faut suspendre les sanctions, les mesures coercitives et, de façon générale, toutes les formes de boycottage illégaux que certains pays imposent de manière unilatérale en dehors du cadre de la légalité internationale. Quatrièmement, il faut proposer des initiatives réalisables en ce qui concerne les relations entre le Nord et le Sud, notamment le financement de projets visant la sécurité alimentaire, dans lesquels mon pays peut jouer un rôle central et influencer ainsi sur leur succès. Cinquièmement, il faut permettre à l'ONU et à ses différents organes de jouer un rôle actif dans la réalisation du développement souhaité, et ce, en leur donnant les moyens de le faire.

La présente séance coïncide avec le Sommet sur le climat qui, nous l'espérons, permettra de donner une forte impulsion aux efforts actuellement déployés pour lutter contre les changements climatiques et de transformer ce grave problème de l'humanité en occasion d'œuvrer en commun à la conclusion d'un traité international contraignant complémentaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans l'objectif de l'adoption de mesures concrètes dans le domaine de l'économie verte et de la réduction des émissions de carbone qui menacent la sécurité de notre planète. À cet égard, nous soulignons que le Soudan accorde une importance particulière aux questions liées à l'environnement, étant l'un des pays ayant à subir les effets des changements climatiques. Rappelons que le phénomène de la sécheresse et de la désertification qui sévit en Afrique au nord de l'équateur est un exemple frappant des effets des changements climatiques, qui ont entraîné l'éclatement ou l'intensification de conflits tribaux autour des ressources en eau et des pâturages. L'accession du Soudan à la présidence de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à sa précédente session atteste de l'intérêt que nous portons à ces questions.

Le Soudan continue de contribuer activement aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. Au niveau national, nous avons considérablement progressé dans l'harmonisation des lois et du cadre législatif national afin de nous conformer au droit

international et aux instruments relatifs à la lutte contre le terrorisme. Nous respectons ces lois internationales et les appliquons. Nous réaffirmons notre condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations comme nous condamnons, parallèlement, toute tentative visant à établir une corrélation entre le terrorisme et une religion, un groupe ethnique ou une culture particuliers. Nous appelons à redoubler d'efforts pour renforcer la coopération internationale et régionale dans la lutte contre le terrorisme. Il ne sera possible de faire face au phénomène du terrorisme et de l'éliminer que dans le cadre d'un système international équilibré fondé sur l'égalité et le respect des principes consacrés par le droit international et la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous signalons que les mesures unilatérales basées sur la politisation de la question du terrorisme ne sont pas de nature à nous permettre de venir à bout de ce phénomène et qu'elles ne feront en fait que l'aggraver encore, comme en attestent de multiples exemples.

Pour terminer, le Soudan affirme que la sécurité internationale et régionale est un système intégré et interdépendant et que l'ONU a investi des ressources et des efforts considérables dans les opérations de maintien de la paix. Il est maintenant temps – nous avons accumulé à cet égard une riche expérience – que l'ONU investisse dans le rétablissement et la consolidation de la paix en appuyant le renforcement des capacités des pays en développement et des pays les moins avancés afin qu'ils puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, car la paix et le développement sont complémentaires.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Guatemala, S. E. M. Carlos Raúl Morales.

**M. Morales** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je voudrais pour commencer saluer le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, M. Sam Kutesa. Je souhaite également exprimer ma reconnaissance à M. John Ashe pour l'impulsion reconnue qu'il a apportée à la tête de l'Assemblée et le travail exceptionnel qu'il a réalisé au cours de la précédente session. Je saisis aussi cette occasion pour féliciter le Secrétaire général de sa gestion et, notamment, du succès du récent Sommet sur le climat.

Depuis septembre 2013, où le Président du Guatemala Otto Fernando Pérez Molina a pris la parole devant l'Assemblée générale (voir A/68/PV.12), 12 mois se sont écoulés qui ont été marqués par d'importants progrès du Guatemala dans trois domaines prioritaires

de sa politique intérieure, et ce, en dépit des nouveaux défis auxquels il doit faire face, y compris, récemment, une sécheresse prolongée.

Je tiens à dire, premièrement, que nous nous sommes d'abord attelés à la lutte contre la dénutrition chronique chez les enfants. D'après une enquête indépendante, le programme « Défi Faim zéro » a permis en un an de faire reculer la dénutrition chronique dans les mêmes proportions que ce qui avait été réalisé durant toute la dernière décennie, soit près de 2 %. Ce qui signifie que si cette tendance se poursuit, nous aurons pu, d'ici à la fin du mandat du Gouvernement actuel, nous réduire l'indice de dénutrition chronique bien au-delà de tout ce qui a réalisé depuis 1985, et à prouver que la démocratie et les politiques adaptées permettent de progresser dans l'intérêt des enfants guatémaltèques.

Deuxièmement, je voudrais dire que l'administration du Président Pérez Molina a également avancé dans la mise en œuvre du Pacte pour la paix, la sécurité et la justice. Pour la troisième année consécutive, nous avons réduit le nombre d'homicides au Guatemala, avec, entre 2011 et 2014, une baisse cumulée de 25 %, ce qui nous permet de nous rapprocher des niveaux de sécurité enregistrés à la suite de la signature des Accords de paix en 1996. Ces progrès montrent que les mesures prises sont en train de donner les résultats escomptés et que la démocratie guatémaltèque est en train de gagner petit à petit la bataille contre la criminalité et l'impunité, dans le cadre du respect du droit et des droits de l'homme.

S'agissant de ce deuxième résultat, nous sommes reconnaissants, encore une fois, de l'appui reçu de la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala (CICIG), organisme à l'origine du renforcement des poursuites pénales contre les réseaux mafieux, dont certains sont même infiltrés dans l'appareil de sécurité et de justice. À l'approche de la dernière année du mandat de la CICIG, après près de huit ans de coopération avec trois gouvernements démocratiquement élus, nous pouvons conclure que ce programme de soutien international, appuyé par les Nations Unies, se justifiait amplement, car les institutions guatémaltèques sont maintenant mieux préparées à assumer leur rôle constitutionnel.

En outre, cette dernière année sera critique pour assurer la viabilité institutionnelle des enquêtes et procédures judiciaires déjà engagées. Nous remercions l'ONU et la communauté internationale de nous avoir accompagné et de laisser cet important legs au

Guatemala. C'est à notre pays qu'il revient maintenant de renforcer le système de sécurité et de justice pour qu'il puisse réduire l'impunité, et assurer une séparation totale entre les réseaux criminels et nos institutions publiques.

La troisième avancée que je souhaite faire connaître à l'Assemblée a trait à la compétitivité et au climat des affaires. Ces deux dernières années, nous avons réussi à nous hisser de huit places dans l'Indice de compétitivité mondiale établi par le Forum économique mondial. Même la Banque mondiale nous a pris en exemple pour la deuxième année consécutive comme l'un des pays les plus réformateurs du monde pour ce qui est de l'amélioration du climat des affaires, domaine dans lequel nous nous sommes hissés de 19 places dans le classement fourni dans le rapport correspondant. Cela est dû aux mesures appliquées par le Gouvernement actuel dans le cadre du Pacte fiscal et de compétitivité.

Cette amélioration du climat des affaires est surtout liée aux réformes administratives qui ont réduit les procédures bureaucratiques, et s'adosent en outre à une amélioration progressive de l'infrastructure du pays. En outre, comme nous l'avons dit au cours du Sommet sur les changements climatiques, notre engagement en faveur du progrès économique s'inscrit dans un cadre de viabilité croissante. Le changement opéré dans la matrice énergétique au profit de sources énergétiques plus durables et plus écologiques, éloignées des sources fossiles émettrices de gaz à effet de serre, est en passe de se faire grâce à la mise en place d'un plus grand nombre d'usines dont le fonctionnement dépend d'une utilisation viable de l'énergie hydrique, des sources géothermiques et solaires et même du gaz naturel.

Dans ce cadre, nous avons progressé dans la conclusion de plusieurs accords stratégiques avec nos pays voisins. Je peux citer par exemple, concernant le Mexique, les projets de reconstruction et de modernisation de nos postes-frontières terrestres et de la signature d'un accord historique concernant un projet d'acheminement de gaz au Guatemala et à toute l'Amérique centrale depuis le golfe du Mexique. Avec Belize, les choses avancent, avec la négociation de 15 importants accords bilatéraux dans tous les domaines, que nous allons signer en décembre, et qui permettront de renforcer non seulement les relations entre nos deux gouvernements, mais aussi les relations entre nos deux peuples. Dans le cadre du Système d'intégration de l'Amérique centrale, nous progressons dans la consolidation de notre processus d'intégration,

dans lequel notre prochain objectif est de pouvoir réaliser l'union douanière. De même, le rapprochement entre l'Amérique centrale et les Caraïbes s'intensifie constamment, ce qui garantit une plus grande ouverture des marchés et de meilleures relations économiques et politiques entre nos pays.

Dans le contexte des avancées sociales, économiques, et dans les domaines de la sécurité et de la justice, nous ne pouvons oublier de parler de certaines difficultés qui se sont fait jour cette année. À cet égard, il est nécessaire de citer la crise des enfants migrants d'Amérique centrale qui a éclaté à la frontière entre les États-Unis et le Mexique. Cette crise, provoquée par divers facteurs aussi bien en Amérique centrale qu'aux États-Unis, nous a alertés sur la nécessité d'accélérer dans la voie d'une plus grande prospérité, en particulier pour les enfants et les adolescents.

Nous espérons que le peuple et le Gouvernement des États-Unis comprennent que la crise migratoire requiert une riposte stratégique qui s'attaque aux causes structurelles de ce phénomène et offre des solutions viables. Cela implique de travailler conjointement afin de favoriser le développement et la prospérité au Guatemala, au Honduras et à El Salvador ainsi qu'une gestion intelligente du travail saisonnier des migrants, qui satisfasse aussi bien les demandes du marché du travail aux États-Unis que l'offre de main d'œuvre de l'Amérique centrale. Il importe aussi de faire les efforts nécessaires pour régulariser la situation des personnes sans papiers aux États-Unis. Surtout, il ne faut pas criminaliser les migrant, car la migration n'est ni un péché, ni un crime. Les criminels ce sont les membres des réseaux qui se livrent à la traite des êtres humains, encourageant ce faisant la corruption, l'extorsion de fonds, les enlèvements et les sévices sexuels.

De même, je ne peux passer sous silence le défi que représente pour nous le manque de pluies cette année dans toute la région de l'Amérique centrale. La sécheresse a conduit à la perte des récoltes de produits de base qui nourrissent des centaines de milliers de familles, et la réponse à cette urgence alimentaire rien qu'au Guatemala atteindra un coût proche des 50 millions de dollars au cours des huit prochains mois. Il est clair que cette sécheresse est un effet des changements climatiques et que faute de l'action résolue de notre gouvernement et de la solidarité de la communauté internationale, de nombreuses familles se retrouveront dans une situation de vulnérabilité à cause de la faim. Les discours prononcés au Sommet

sur les changements climatiques doivent se traduire en une aide humanitaire directe qui parvienne jusqu'aux populations d'Amérique centrale et des Caraïbes qui en ont le plus besoin. Le moment est venu de passer des paroles aux actes.

Je voudrais également évoquer trois processus importants qu'encourage l'Organisation des Nations Unies et que le Guatemala appuie résolument.

Premièrement, l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui doit intégrer clairement les objectifs visant un développement durable et sans laissés pour compte, aussi bien que ceux qui sont liés à la promotion de la justice pour tous. À cet égard, nous devons aussi intégrer des objectifs concrets de lutte contre les changements climatiques causés par l'homme.

Deuxièmement, le Guatemala est déterminé à appuyer la session extraordinaire de 2016 de l'Assemblée générale consacrée au problème de la drogue dans le monde. Le Président Pérez Molina, à l'instar d'autres Présidents des Amériques, est décidé à encourager de son impulsions un débat franc et sincère sur cette problématique, en utilisant comme référence principale les deux déclarations adoptées par l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains au cours des 18 derniers mois. Au cours de cette dernière session extraordinaire qui a eu lieu dans mon pays il y a quelques jours, j'ai été chargé de transmettre à la présidence de l'Assemblée générale et à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime le texte de la résolution, ce que je ferai en temps opportun. Notre démarche doit être intégrée, objective et fondée sur des données factuelles, et nos objectifs réalistes et mesurables. Plus de morts dans cette guerre contre la drogue et plus de fausses promesses! Il nous faut une démarche intégrée et globale.

Troisièmement, le Guatemala va donner suite à la résolution et aux recommandations de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones (résolution 69/2) et veillera à ce que le monde progresse dans la reconnaissance des droits des peuples autochtones, l'un des cadres fondamentaux du dispositif juridique international des droits de l'homme.

Comme nombre des chefs de délégation qui ont pris la parole avant moi, je constate avec une préoccupation croissante la détérioration de la sécurité en divers endroits de la planète. La cruauté exceptionnelle des groupes djihadistes extrémistes nous



laisse pantois, et nous condamnons vigoureusement les crimes qu'ils commettent. Nous appuyons toutes les mesures destinées à les combattre, en particulier l'élimination des causes profondes qui amènent tant de personnes à de tels niveaux de fanatisme.

Nous ressentons également une profonde inquiétude face à l'instabilité qui prévaut au Moyen-Orient, notamment le conflit prolongé en Syrie, qui a déjà eu un coût considérable en termes de vies humaines et de souffrance pour les populations. Il nous apparaît alarmant que les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, tels que le respect de l'intégrité territoriale, soient remis en question en Europe centrale. Nous demeurons saisis d'angoisse par les tensions qui ont cours dans différents pays du continent africain, de même que dans la péninsule coréenne.

Nous estimons que l'ONU constitue l'instance idéale pour aborder ces conflits et ces tensions, et nous réaffirmons notre espoir que le dialogue, la concertation et la diplomatie préventive prendront le dessus sur l'usage de la force. En ce sens, nous nous efforçons de croire en une solution négociée au conflit interminable entre Israël et la Palestine, avec l'instauration de deux États vivant dans la paix au sein de frontières sûres.

Je terminerai en reprenant à mon compte les mots prononcés par le Président Otto Pérez Molina l'an passé devant l'Assemblée, lorsqu'il a félicité les Nations Unies pour leur engagement permanent en faveur de la paix et de la justice dans le monde entier. Le Guatemala fait siens ces mêmes objectifs et peut affirmer avec orgueil que nous sommes et resterons un pays guidé par les principes énoncés dans la Charte, comme en témoigne notre appui aux opérations de maintien de la paix.

**Le Président par intérim** : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Harry Kalaba, Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie.

**M. Kalaba (Zambie) (parle en anglais)** : J'exprime nos vives félicitations à M. Sam Kutesa pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Il prend cette fonction lourde à un moment particulièrement important où nous devons non seulement mettre au point le futur programme de développement mondial mais aussi renforcer la paix et la sécurité internationales. Je l'assure par conséquent de l'appui de mon gouvernement alors qu'il entame l'exécution de ce mandat important. Dans le même esprit, je salue M. John Ashe, qui l'a précédé

à la présidence, pour sa contribution aux travaux de l'Assemblée à sa soixante-huitième session.

Je tiens à souligner la vive préoccupation que nous inspire l'urgence sanitaire mondiale qui résulte de la flambée d'Ebola dans certaines parties du continent africain. Ce fardeau n'est pas seulement celui des peuples libérien, sierra-léonais et guinéen; la Zambie voit dans l'épidémie un défi commun pour l'humanité, et se tient donc prête à soutenir tous les efforts requis pour vaincre la maladie et permettre un retour à la normale de la vie économique et sociale ordinaire de nos républiques sœurs qui font directement face au virus.

Il est de plus en plus admis, avec une inquiétude croissante, que l'Ebola pourrait facilement se propager au-delà des quatre premiers pays qui ont jusqu'à présent essuyé le plus gros de l'épidémie. La réapparition récente de la maladie en République démocratique du Congo, pays voisin, rappelle l'ampleur du danger. Par ailleurs, nous demeurons profondément soucieux à l'idée que plus de 5 000 personnes ont contracté le virus et que 2 400 décès inutiles ont déjà été comptabilisés sur l'ensemble du continent. La Zambie souscrit donc à l'appel en faveur d'un engagement plus grand et plus large de tous les États Membres. L'Organisation mondiale de la Santé a déjà averti que, si l'épidémie n'était pas dûment traitée, nous aurions bientôt affaire à plus de 20 000 patients souffrant d'Ebola.

C'est également pour cette raison que nous continuons de considérer les problèmes sanitaires mondiaux comme d'importants paramètres du développement planétaire. L'urgence de santé publique résultant de l'Ebola et les difficultés constantes que posent entre autres le paludisme, la tuberculose, le sida et d'autres maladies non transmissibles nécessitent une approche concertée à l'échelle du monde.

Ces derniers mois, la communauté internationale a vu le désespoir croissant d'organisations terroristes extrémistes, notamment lors de l'enlèvement d'écolières innocentes dans l'État nigérian de Borno, et l'élargissement du règne de la terreur, à travers par exemple le bombardement de points d'échange civils en divers endroits de cette importante nation africaine.

La Zambie est également préoccupée par l'insécurité qui prévaut actuellement en conséquence de l'instabilité en Ukraine. Nous avons suivi les contre-accusations, qui mettent l'accent sur de profondes divisions et suspicions héritées d'une époque révolue. Malheureusement, les pertes en vies humaines sont

lourdes, car les Ukrainiens ordinaires sont pris entre les feux croisés d'une crise fortement influencée par des facteurs étrangers. Des civils innocents d'autres nations sont également touchés, comme les morts du vol MH17 de la Malaysia Airlines. Nous partageons la tristesse des familles et des nations qui ont perdu des êtres chers dans cette catastrophe à cause humaine. La Zambie pense que les citoyens ukrainiens ordinaires sont du même avis et aspirent uniquement à la paix, à l'harmonie et la prospérité pour leur pays. Ils devraient pouvoir jouir des conditions de vie élémentaires qu'ils sont en droit d'attendre.

Ces inquiétudes relatives à la sécurité, comme celles qui ont trait à d'autres endroits du monde, continuent d'appeler une réaction adéquate de la part d'une Organisation des Nations Unies qui a de plus en plus de mal à coordonner une réponse mondiale cohérente et convaincante.

La présente session de l'Assemblée générale a aussi lieu dans le contexte d'une focalisation renouvelée sur les initiatives mondiales de développement par l'intermédiaire des négociations relatives au programme pour l'après-2015 et des travaux d'élaboration des objectifs de développement durable. Je crois comprendre que les négociateurs, à ce stade, sont parvenus à consulter et mobiliser la totalité des parties concernées, y compris les gouvernements, la société civile, le monde des affaires et les milieux universitaires. On peut donc dire que nous avons posé des bases solides sur lesquelles le monde pourra s'appuyer afin de formuler ses politiques de développement pour la décennie et demie à venir, dans le droit fil des trois piliers des objectifs de développement durable.

Nous attendons avec intérêt le terme de ces délibérations, sachant que ce noble effort n'aura été qu'un exercice futile si de nouveaux flux d'investissement ne sont pas établis pour financer comme il convient les moyens de mise en œuvre. Compte tenu des immenses défis à relever par nos nations, ce sont de telles approches multilatérales qui permettront de traiter les facteurs transfrontières sous-jacents qui touchent les changements climatiques, la pauvreté mondiale, la santé publique, le bien-être, le travail et la migration des enfants, le chômage des jeunes, la promotion de la femme et bien d'autres problèmes dont les solutions résident dans des initiatives susceptibles d'avoir des effets transfrontières.

Le nouveau régime mondial de développement doit par conséquent reposer sur une approche nouvelle

et plus cohérente de ces questions. Pour cette raison, la Zambie juge utiles les réunions connexes organisées parallèlement à la présente session de l'Assemblée, notamment celles qui portent sur la population et le développement, le travail et l'emploi décent et le Sommet sur le climat de 2014. L'espoir est que ces discussions aboutiront, dans un avenir qui ne soit pas trop lointain, à des solutions durables aux problèmes de développement rencontrés par beaucoup de nos pays.

Sur un autre point important, je tiens à faire savoir que la Zambie a intensifié sa campagne visant à remédier à l'essor des mariages d'enfants et des mariages précoces et forcés. Le phénomène est profondément ancré dans la grande pauvreté de certaines familles et dans la recherche par la criminalité organisée de profits dérivés de la vente de filles mineures aux fins de mariage ou d'exploitation du vice. Dans une optique de sensibilisation nationale, la Zambie a organisé en juillet un colloque de trois jours sur le sujet. Nous attendons avec intérêt de travailler avec d'autres nations pour mettre au point une approche mondiale destinée à faire baisser le nombre des mariages d'enfants, précoces et forcés, qui constituent un problème aux conséquences très dommageables pour la promotion future de la femme.

De plus, la Zambie a mis en route plusieurs autres initiatives visant à réduire les différences entre les sexes. Mon gouvernement est convaincu que les filles et les femmes doivent être autonomisées et bénéficier des conditions nécessaires pour exprimer leur plein potentiel et être à même de contribuer à la croissance nationale, sur un pied d'égalité avec les hommes. À cet égard, l'éducation des filles et l'autonomisation socioéconomique des femmes, par le biais de leur représentation à des postes décisionnaires majeurs sont au sommet des priorités nationales.

En outre, la Zambie réaffirme l'engagement qu'elle a pris à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, à Beijing en 1995, en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Mon gouvernement continue de souligner l'importance de l'émancipation des femmes et de leur contribution au développement national, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing.

La question de la réforme du Conseil de sécurité reste une priorité importante pour la Zambie comme pour le reste du continent africain. Nous restons profondément préoccupés par le fait que les négociations autour de l'élargissement du Conseil n'ont

que peu progressé. L'Afrique reste pleinement attachée aux cinq domaines autour desquels est axé le processus de négociations intergouvernementales, tels qu'ils sont présentés dans la décision 62/557 de 2008. En tant que membre du Comité des dix de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité, je voudrais me faire l'écho d'autres orateurs pour rappeler l'importance qu'attachent nos États membres à la réalisation de ces réformes tant attendues.

Ma délégation accorde également toute la priorité qui s'impose aux questions relatives aux pays en situation particulière, notamment les pays en développement sans littoral, groupe dont la Zambie a été nommée Présidente en mars. L'application du Programme d'action d'Almaty adopté en 2003 est désormais achevée, bien que les résultats en soient mitigés. Elle va faire l'objet d'un examen à la Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, à Vienne, du 3 au 5 novembre, soit dans à peine plus d'un mois. Les 32 États Membres qui appartiennent à cette catégorie comptent sur l'appui de l'ensemble des Nations Unies afin de garantir la réussite de cette Conférence, dont nous espérons qu'elle propulsera les pays en développement sans littoral sur la voie du développement. Je compte donc sur la participation de tous les États Membres à cette Conférence.

Je voudrais pour terminer informer l'Assemblée que, depuis un an, notre capitale historique, Lusaka, célèbre son centenaire. Cette occasion s'accompagne cette année de deux autres commémorations importantes : le quatre-vingt-dixième anniversaire de notre père fondateur, M. Kenneth Kaunda, premier Président de notre République, et le cinquantième anniversaire de notre indépendance nationale, le 24 octobre.

Outre les célébrations de circonstance, ces commémorations nous ont donné une occasion exceptionnelle de faire le point sur notre cheminement vers le développement. Je prétends que notre lutte pour le développement socioéconomique, notoirement difficile, est illuminée par la force de l'esprit national, désireux de contribuer non seulement à notre propre croissance mais également à celle que rend indispensable l'interdépendance mondiale de plus en plus prononcée. Je voudrais, au nom de tous les Zambiens, exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont aidé notre pays bien-aimé à franchir ces étapes capitales. La Zambie attend avec impatience qu'un système des Nations Unies plus fort et plus polyvalent aide à réunir les

conditions nécessaires à la poursuite de la croissance et du développement de notre jeune nation.

**Le Président par intérim** : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat général à la présente séance.

Des représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux représentants que la durée des déclarations au titre du droit de réponse est limitée à 10 minutes pour la première intervention, et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Singh** (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole afin d'exercer le droit de réponse de l'Inde face aux allusions injustifiées faites par le Premier Ministre pakistanais lors de sa déclaration. Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le fait que le peuple de Jammu-et-Cachemire a pacifiquement choisi sa destinée, conformément aux principes et pratiques démocratiques universellement acceptés, et qu'il continue dans ce sens. Nous nous élevons donc dans leur intégralité contre les propos sans fondement et indéfendables formulés par le représentant du Pakistan.

**M. Kazhoyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je suis désolé de prendre la parole. Je n'en avais pas l'intention. Néanmoins, je me vois dans l'obligation de répondre aux observations faites il y a peu par le Ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères.

Chaque fois que j'entends des déclarations fondées sur des informations déformées, je ne peux m'empêcher de penser que prendre ses désirs pour des réalités est un phénomène très intéressant, sinon amusant. À entendre, d'année en année, les mêmes mensonges de la bouche des autorités azerbaïdjanaises, on pourrait même penser qu'elles ont fini par croire à ces mensonges. Mais, comme le dit un proverbe asiatique que j'ai un jour cité, l'on a beau remuer le thé, il n'en deviendra pas plus sucré. Le fait est que personne ne croit que l'Arménie soit le méchant de l'histoire, qui a pris le contrôle des terres azerbaïdjanaises.

Il est probablement facile de faire certaines affirmations quand personne ne vérifie ces propos pour faire la part de la vérité et du mensonge. N'importe quelle personne désireuse de savoir qui a raison et qui a tort n'aurait qu'à consulter les articles des journaux de 1988 pour savoir comment a débuté le conflit du Haut-Karabakh et comment l'Azerbaïdjan y a répondu par des massacres puis en livrant une guerre ouverte contre la pacifique population arménienne. D'autres

articles pertinents datent de 2004, année de la signature de l'accord de cessez-le-feu entre les autorités de l'Azerbaïdjan, du Haut-Karabakh et de l'Arménie. Les représentants peuvent également faire une recherche sur Google, mais ils doivent rester vigilants, car ils pourraient par mégarde tomber sur des sites azerbaïdjanais qui réécrivent l'histoire du monde depuis l'époque du déluge et de Noé jusqu'à nos jours. C'est que toute information véridique est persécutée en Azerbaïdjan, et que tous les blogueurs qui écrivent la vérité sont derrière les barreaux. L'Arménie n'a jamais eu aucune prétention vis-à-vis de l'Azerbaïdjan mais, en 1988, la population de la région autonome du Haut-Karabakh a exprimé son droit à l'autodétermination par le biais de ses représentants élus. Elle s'est bornée à faire valoir son droit constitutionnel absolument légal. En l'espèce, le seul agresseur était l'Azerbaïdjan lui-même, qui a réagi par des affrontements, des massacres et la guerre. Et c'est ainsi que tout a commencé, avec l'agression par l'Azerbaïdjan des Arméniens du Haut-Karabakh.

Je voudrais donner à l'Assemblée quelques éléments, ou plutôt quelques dates, et quiconque le souhaite pourra faire ses propres calculs. L'Union des Républiques socialistes soviétiques a officiellement cessé d'exister le 26 décembre 1991. L'Azerbaïdjan a tenu un référendum sur son indépendance trois jours plus tard, le 29 décembre 1991. Le référendum sur l'indépendance du Haut-Karabakh a été organisé le 10 décembre 1991, alors que l'Union soviétique existait encore. Il s'est traduit par un avis favorable à l'indépendance de 99,89 % des votants. En conséquence, le Haut-Karabakh, au moment de la dissolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de l'accession de l'Azerbaïdjan à l'indépendance, était déjà indépendant. Toute intrusion de l'Azerbaïdjan dans un Haut-Karabakh indépendant ne constitue rien moins qu'une violation flagrante du droit international et un acte d'agression explicite contre la République du Haut-Karabakh.

Je ne parviens vraiment pas à comprendre la logique de la déclaration de l'Azerbaïdjan, qui appelle l'Arménie à respecter les résolutions et/ou les décisions d'organisations internationales ou régionales auxquelles l'Arménie n'est même pas partie. C'est là encore un élément nouveau, puisqu'il semble y avoir nombre de nouveautés juridiques à cet égard également, et c'est là encore prendre ses désirs pour des réalités. Répétons les noms de nombreuses organisations. Qu'importe si l'Arménie n'est pas liée par ces décisions; qu'importe si

elles ont été adoptées à l'instigation de l'Azerbaïdjan – et seulement parfois après un chantage explicite.

La raison pour laquelle l'Azerbaïdjan évoque en permanence toutes sortes d'attaques contre des civils azerbaïdjanais est également manifeste. Les activistes azerbaïdjanais tuent, mutilent et torturent régulièrement des civils et font feu sur des délégations du Comité international de la Croix-Rouge à la frontière. L'hypocrisie est que l'Azerbaïdjan se met alors à accuser la victime de s'être fait tué par ses bourreaux.

Les médias azerbaïdjanais se font largement l'écho des discours du Président azerbaïdjanais appelant à une solution militaire au conflit du Haut-Karabakh. Tout cela fait l'objet de suffisamment de documents, même sur le site Internet du Président, alors qu'aucun homme politique, aucun analyste ni aucune source médiatique ne pourrait fournir un seul exemple de déclarations semblables du côté arménien.

Il est un autre fait : les coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont invité à retirer les tireurs embusqués de la ligne d'affrontement. L'Azerbaïdjan est aujourd'hui la seule partie à avoir ouvertement rejeté ces propositions, laissant ainsi ses tireurs embusqués continuer d'assassiner des civils.

Un autre mensonge honteux est celui qui concerne l'accusation de destruction de monuments historiques et culturels azerbaïdjanais. Une fois encore, les rôles ont été inversés. L'ensemble du monde civilisé a observé en silence la destruction des monuments médiévaux arméniens de Djoulfa, au Nakhitchevan, dont il existe de nombreuses preuves, sous la forme de vidéos, de photos et de rapports de témoins oculaires. Ces biens n'étaient pas uniquement des monuments arméniens, ils faisaient aussi partie du patrimoine culturel de l'humanité. Or, ils ont été détruits à jamais. En regard, quelques rares monuments de l'art islamique, qui n'ont rien à voir avec la culture azerbaïdjanaise, ont été placés sous la stricte protection de l'État, et ceux qui avaient besoin d'être réparés ou rénovés à la suite des bombardements perpétrés par l'Azerbaïdjan ont été restaurés avec l'aide professionnelle de spécialistes invités. Je voudrais donc appeler les dirigeants azerbaïdjanais à participer de manière constructive au processus de paix du Haut-Karabakh, au nom de la recherche d'une solution durable fondée sur les principes de l'autodétermination, de l'intégrité territoriale et du non-recours ou menace de recours de la force.



**M<sup>me</sup> Mammadova** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je me vois contrainte de prendre la parole pour exercer mon droit de réponse suite aux observations et allégations que vient de formuler à l'encontre de mon pays l'orateur précédent, dont la déclaration semble un reflet de l'irresponsabilité juridique et morale habituelle de l'Arménie, ainsi que de son appréhension déformée et fourvoyée du droit international et de l'histoire.

Son obsession de consolider le statu quo actuel et de finir par imposer un fait accompli, en essayant ainsi de mettre sur le même plan la responsabilité de l'agresseur, à savoir l'Arménie, et de la victime, en l'occurrence l'Azerbaïdjan, se présente désormais sous une forme différente. En effet, l'Arménie tente maintenant de dénaturer les objectifs des résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité, et accuse l'Azerbaïdjan de ne pas s'y conformer. Les résolutions du Conseil de sécurité, décisions qui font autorité en la matière, contiennent des réserves importantes quant aux actions commises par le camp arménien et déclarent que les revendications de ce dernier sur le territoire de l'Azerbaïdjan sont nulles et non avenues. Il convient également de rappeler que les résolutions du Conseil de sécurité, que l'Arménie a vraiment du mal à accepter et à respecter, ont été adoptées en réponse à l'agression et à l'invasion d'un district azerbaïdjanais par les forces arméniennes. En plus de condamner le recours à la force, le Conseil de sécurité a exigé le retrait complet et inconditionnel des forces armées des territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Avant de montrer du doigt l'Azerbaïdjan et de l'accuser de ne pas se conformer aux résolutions, il faudrait d'abord demander à l'Arménie ce qu'il en est de son occupation et de la présence en ce moment-même des forces militaires arméniennes sur le territoire de l'Azerbaïdjan.

La mémoire fait commodément défaut aux responsables arméniens lorsqu'il s'agit d'évoquer ces résolutions bien connues, qui, entre autres, reconnaissent une situation d'invasion et confirment l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République d'Azerbaïdjan. L'Arménie fait aisément fi de ces principes sacrés. Il n'est nullement surprenant, également, que le représentant de l'Arménie ait effrontément négligé le fait que, outre la région du Haut-Karabakh, l'Arménie continue d'occuper sept autres districts adjacents de la République d'Azerbaïdjan. Le camp arménien a aussi tendance à oublier, comme par hasard, de mentionner que la demande du Conseil de sécurité visant le retrait immédiat et inconditionnel des

forces armées étrangères du territoire de l'Azerbaïdjan n'a pas encore été respectée.

Une autre question est de savoir comment l'Azerbaïdjan peut être accusé d'empêcher l'Arménie de libérer les territoires qu'elle-même occupe. Le reproche fait à l'Azerbaïdjan de ne pas se conformer aux résolutions n'est que la projection de la conscience coupable des dirigeants arméniens, puisque l'Arménie elle-même n'a jamais cessé de commettre des agressions contre l'Azerbaïdjan en occupant son territoire depuis 1992. C'est l'argument favori – et, je dirais même, récurrent – de la partie arménienne s'agissant du principe de l'autodétermination.

Tout le monde sait qu'en vertu du droit international, le principe de l'autodétermination s'applique en réalité à trois catégories de peuples – et je pense qu'une certaine délégation a grandement besoin d'être éduquée à cet égard – à savoir, premièrement, aux peuples des États souverains; deuxièmement, aux peuples des collectivités territoriales formées pendant le colonialisme; et, troisièmement, aux peuples assujettis à la subjugation, à la domination ou à l'exploitation étrangères, y compris les peuples sous occupation militaire étrangère. Il ne fait aucun doute que les membres de la minorité ethnique arménienne vivant dans la région du Haut-Karabakh en Azerbaïdjan n'entrent dans aucune de ces catégories de populations, et ne seront jamais considérés comme sujets indépendants dotés du droit à l'autodétermination. Une autre question à laquelle il faut répondre est la suivante : combien de fois une nation peut-elle exercer son droit à l'autodétermination? L'Arménie existe bien et les Arméniens vivent sur son territoire.

Beaucoup de choses ont été dites sur la façon dont l'Azerbaïdjan a réagi face à l'agression. Une fois de plus, l'Azerbaïdjan ne saurait y répondre par l'agression, car il est la victime. Comment l'Azerbaïdjan peut-il être un agresseur si son territoire est occupé et si un huitième de sa population est désormais réfugiée ou déplacée?

Pour ce qui est des observations concernant la conformité aux décisions et aux résolutions des organisations régionales, elles ne sont nullement surprenantes compte tenu du fait que l'Arménie ne respecte pas les normes et principes du droit international. Si elle enfreint, contredit et remet en question les dispositions mêmes des résolutions du Conseil de sécurité, je pense alors qu'il n'est pas étonnant qu'elle omette facilement les références et les décisions des organisations régionales et intergouvernementales.

Les attaques commises à l'encontre des civils ainsi que les massacres constituent une marque de fabrique de la politique étrangère de l'État arménien. Très récemment, le Ministère arménien de la défense a affirmé que les civils azerbaïdjanais capturés étaient des saboteurs et des criminels, et ne pouvaient pas être considérés comme des prisonniers de guerre. Il a déclaré qu'ils avaient commis des crimes au regard du droit arménien et qu'ils en seraient tenus responsables, conformément aux exigences de « nos lois et normes internationales ». Cette déclaration émanant d'un haut responsable arménien est une preuve de plus de l'implication militaire directe de l'Arménie dans le conflit et du fait que le régime séparatiste illégal mis en place dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan est placé sous le commandement militaire direct et sous le contrôle des forces armées arméniennes. Il est impossible que ces civils soient poursuivis en vertu des lois arméniennes, car ils se trouvaient sur le territoire internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan, sur lequel les lois arméniennes ne s'appliquent pas.

Il est en outre intéressant et surprenant d'entendre parler du rythme de développement et de la situation des droits de l'homme en Azerbaïdjan. L'Arménie, pays dont les antécédents ne sont pas particulièrement reluisants en ce qui concerne les droits de l'homme, le développement économique ou la tolérance, a l'insolence de critiquer le développement de l'Azerbaïdjan, qui la surpasse dans de nombreux domaines comme il a été reconnu dans les domaines du développement humain et de la compétitivité mondiale, pour n'en citer que quelques-uns.

En effet, l'Arménie semble perdue face à la nécessité de faire un choix pour justifier sa politique consistant à agir délibérément et constamment en dehors du droit international, tout en se posant en victime éternelle. Même s'il continue de nier son implication et son rôle dans le conflit, le Gouvernement arménien revendique ouvertement que la région du Haut-Karabakh, en République d'Azerbaïdjan, lui appartient et affirme « agir en qualité de garant de la sécurité de la région du Haut-Karabakh ». Concernant la question des garanties fournies par l'Arménie et de la stratégie de sécurité nationale du 7 février 2007, aucune explication n'a été fournie quant à la façon dont ces garanties, qui concernent une partie du territoire de l'Azerbaïdjan, s'inscrivent dans le cadre du droit international.

Il est tout aussi surprenant d'entendre l'Arménie dire qu'elle est stupéfiée de l'attention ou de l'attitude

vis-à-vis d'elle de la société azerbaïdjanaise. En s'en prenant à la communauté azerbaïdjanaise vivant sur le sol arménien, elle a commis un acte d'agression contre l'Azerbaïdjan.

Espérer que l'Arménie puisse être amie avec l'Azerbaïdjan alors qu'elle continue d'occuper des terres azerbaïdjanaises va à l'encontre de toute logique. L'Arménie se proclame éprise de paix et dit vouloir entretenir des relations amicales avec tous les pays de la région, y compris l'Azerbaïdjan, mais ces affirmations n'ont aucun poids ni aucune valeur face à la politique d'expansionnisme territorial et d'annexion qu'elle mène aux dépens même de la sécurité et du bien-être de sa population. En tentant de défendre l'indéfendable dans le contexte de la guerre du Haut-Karabakh, l'Arménie est devenue une patrie qui n'est plus en mesure de subvenir aux besoins de sa population, comme en témoignent une émigration sans précédent en provenance d'Arménie, des taux de croissance naturelle faibles, la hausse de la pauvreté, sa forte dépendance à l'aide étrangère et d'autres problèmes de développement, qui sont tous décrits en détail dans les rapports de diverses organisations internationales.

Mieux vaut donc ne pas faire référence à certains articles pro-arméniens si c'est pour demander ensuite aux gens de ne pas aller consulter ce que disent les médias azerbaïdjanais. Si nous invitons la communauté internationale à examiner les faits, examinons-les et assumons-les. Il y a eu agression. Le Haut-Karabakh est occupé, de même que sept autres districts adjacents qui font partie de la République d'Azerbaïdjan. Il est clair que les dirigeants arméniens ont beaucoup à apprendre, notamment sur la manière de promouvoir la paix, la sécurité et l'amélioration des conditions de vie de leur population.

**M. Kazhoyan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je n'aborderai pas les questions liées aux résolutions du Conseil de sécurité, qui ont été clairement expliquées il y a deux jours dans cette salle par le Président de mon pays dans son allocution prononcée à l'occasion du débat général (voir A/69/PV.6).

Croyez-moi, il n'y a aucune logique à reconnaître que la population du Haut-Karabakh a voté pour son indépendance et que les autorités azerbaïdjanaises lui ont déclaré la guerre, ce qui a conduit au massacre des populations arméniennes à Bakou, Sumgait et Kirovabad, pour ensuite affirmer que ce sont les habitants du Haut-Karabakh ou les Arméniens qui sont les agresseurs. La population du Haut-Karabakh a clairement exercé son

droit constitutionnel à faire comme elle l'entend et à décider de son statut. Toute réaction militaire doit être qualifiée d'agression.

Je rappelle également à l'Assemblée que si les Arméniens sont minoritaires en Azerbaïdjan, ils sont majoritaires dans le Haut-Karabakh. Comme je l'ai dit tout à l'heure, lorsque l'Azerbaïdjan est devenu indépendant de l'Union soviétique, le Haut-Karabakh n'en faisait déjà plus partie.

L'Azerbaïdjan aurait aussi dû réfléchir à deux fois avant d'entrer en guerre contre le Haut-Karabakh, car cet acte a automatiquement provoqué pour lui la perte de sept régions adjacentes, qui sont passées sous le contrôle du Haut-Karabakh. L'Azerbaïdjan oublie probablement que les bombardements ininterrompus en provenance des territoires azerbaïdjanais visaient des villes et des villages du Haut-Karabakh, où la population civile était obligée de se cacher et de se terrer dans des caves pour échapper aux bombes. La grande question qui se pose, c'est pourquoi l'Azerbaïdjan a bombardé des populations qui vivaient paisiblement sur des terres qu'il prétendait siennes. Cela n'a aucun sens. Mais du fait de ces bombardements, des territoires ont été perdus. Ce sont hélas les règles de la guerre.

L'Arménie a elle aussi accueilli des réfugiés, comme l'a mentionné ma collègue azerbaïdjanaise. Mais aujourd'hui ces réfugiés n'en sont plus, car l'Arménie, malgré ses ressources limitées, a tout fait pour naturaliser l'ensemble des réfugiés qui se trouvaient sur son territoire et leur trouver des emplois et des logements. Nous avons accueilli environ 600 000 réfugiés dans notre pays. Je suis surpris de constater qu'à ce jour, un Azerbaïdjanais sur huit est réfugié alors que le pays est riche en pétrole.

L'Azerbaïdjan emploie la tactique qui veut que « l'attaque est la meilleure défense », dans l'espoir de pouvoir rejeter sur autrui les fautes que le monde lui reproche. Pour faire court, aucun Azerbaïdjanais, et surtout pas un représentant azerbaïdjanais, n'a le droit historique, moral ou juridique de dire à la République du Haut-Karabakh et à sa population comment elles doivent mener leur vie et à quel degré d'indépendance elles ont droit.

**M<sup>me</sup> Mammadova** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais simplement ajouter quelques remarques.

Affirmer que le Haut-Karabakh est indépendant n'est qu'un mensonge de plus. L'Arménie a été et reste directement responsable de la mise en place d'un régime fantoche et soumis sur place. Sa politique d'État pour consolider les effets de l'occupation consiste notamment, mais pas uniquement, à fournir un appui politique, militaire, économique et financier au régime séparatiste, sans lequel celui-ci pourrait difficilement survivre.

La popularité de l'idée d'une prétendue quête d'autodétermination parmi les dirigeants arméniens et la société arménienne en général laisse aussi véritablement perplexe. Avec cet argument, l'Arménie cherche à légitimer une sécession unilatérale, le recours à la force pour annexer une partie du territoire de la République d'Azerbaïdjan, l'expulsion des Azerbaïdjanais et de toutes les minorités non arméniennes ainsi qu'un nettoyage ethnique à grande échelle.

De fait, les dirigeants politiques et militaires arméniens ont contribué aux expulsions et aux actes de nettoyage ethnique à grande échelle afin de créer une seule culture mono-ethnique, à la fois dans les territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan et en Arménie. Ce fait à lui seul préoccupe de nombreuses organisations internationales, notamment l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. L'idée d'une incompatibilité ethnique entre Azerbaïdjanais et Arméniens est prônée par les dirigeants arméniens, notamment l'ancien Président Robert Kocharyan dans sa tristement célèbre allocution prononcée en 2002 à l'Assemblée parlementaire. À l'inverse, l'Azerbaïdjan est uni dans sa diversité et fier de se distinguer par la culture de tolérance ethnique et religieuse qui prévaut au sein de sa société.

Il est également surprenant d'entendre des commentaires à propos de telle ou telle obligation morale ou juridique suivis d'une réaffirmation de l'attachement de l'Arménie à ces principes, alors que le nouveau Président arménien a ouvertement reconnu son implication dans la saisie de territoires azerbaïdjanais. Il a clairement indiqué qu'il n'avait aucun regret face aux centaines de civils qui ont perdu la vie dans la ville de Khodjaly, en Azerbaïdjan. Je crois que lorsqu'un chef d'État éprouve de la fierté à avoir participé à des atrocités, il n'y a plus rien à ajouter.

*La séance est levée à 21 h 50.*